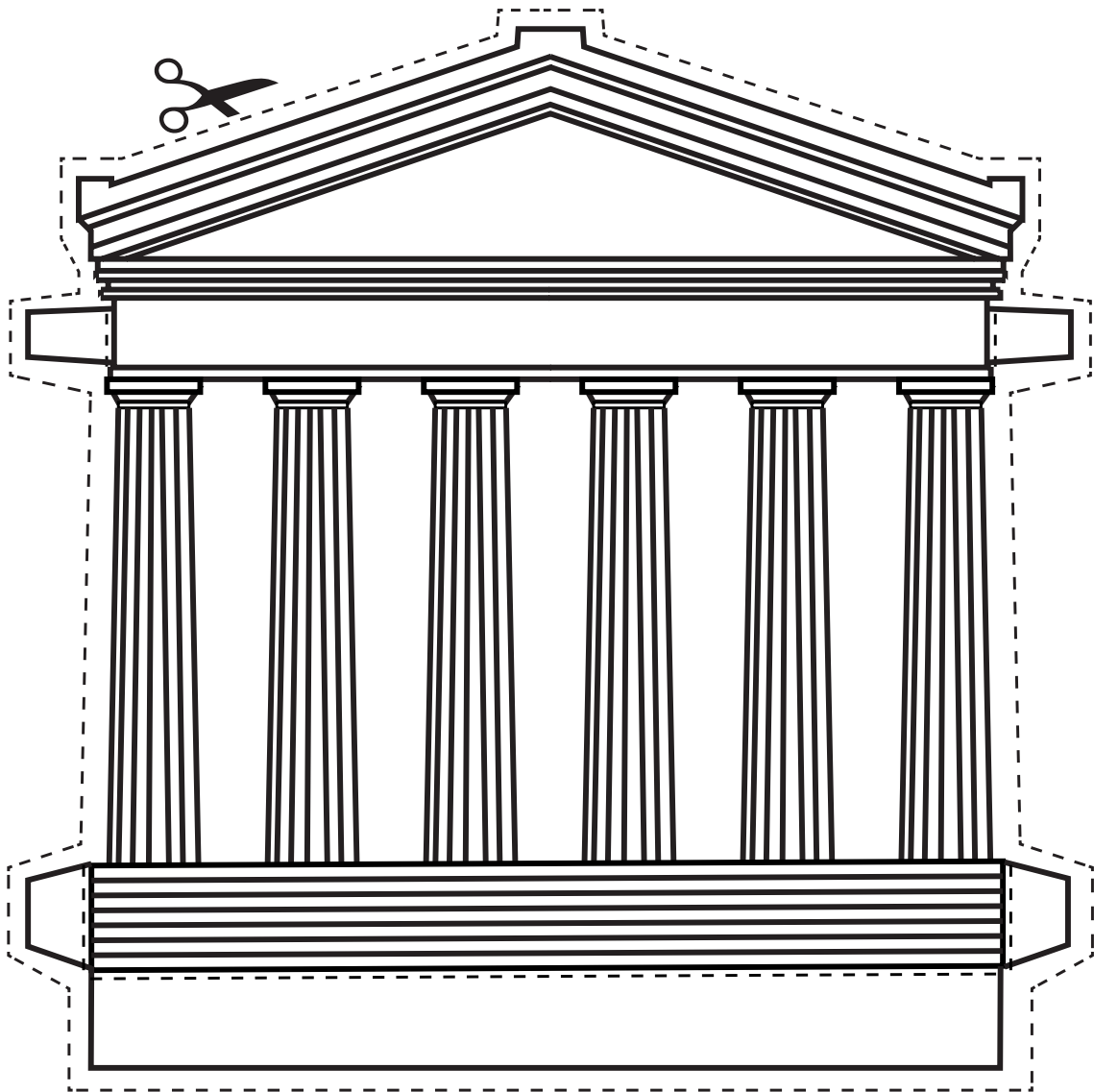


Please, Continue (Hamlet)

Yan Duyvendak Roger Bernat



www.duyvendak.com

www.rogerbernat.info

©2010
Maison des Écrivains
Rue de la Paix, 10, 1000 Paris

DOSSIER INSTRUCTION

p3 Ordonnance de mise en accusation
p8 Saisine-constatations
p14 Plan de l'appartement
p15 PV d'audition: **CLAUDIUS**
p17 PV d'audition: **GERTRUDE**
p19 PV d'audition: **HAMLET**
p21 PV d'audition: **OPHÉLIE**
p23 PV d'audition: **GERTRUDE**
p25 PV d'audition: **HAMLET**
p27 PV d'audition: **OPHÉLIE**
p29 Procès Verbal de 1^{ère} comparution
p32 Album photographique
p43 Rapport d'autopsie
p51 Rapport de synthèse
p58 Expertise psychiatrique
p67 Rapports de dératisation

COUR D'APPEL

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE

CABINET DE
Mme [REDACTED]

N° du Parquet : [REDACTED]

N° de l'Instruction : [REDACTED]

Procédure criminelle

**ORDONNANCE DE MISE EN ACCUSATION
DEVANT LA COUR D'ASSISES**

Nous, [REDACTED], Vice-Président chargé de l'Instruction au Tribunal de Grande Instance de [REDACTED], étant en notre cabinet,

Vu l'information suivie contre :

HAMLET

Né le [REDACTED] à [REDACTED]
[REDACTED] – [REDACTED]

DETENU, Mandat de dépôt criminel du [REDACTED]
mis en examen du chef de : **MEURTRE**

d'avoir à [REDACTED], le 7 octobre 2017, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non couvert par la prescription, volontairement donné la mort à **POLONIUS**
ayant pour avocat Maître [REDACTED]

PARTIE CIVILE :

Mme **OPHÉLIE** née le [REDACTED] à [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

Partie civile

Vu l'article 175 du Code de Procédure Pénale,

Vu notre ordonnance de soit communiqué aux fins de règlement en date du [REDACTED],

Vu le réquisitoire définitif de Monsieur le Procureur de la République en date du [REDACTED],

Vu l'envoi par télécopie le [REDACTED] aux avocats des parties de ce réquisitoire définitif aux fins de mise en accusation devant la Cour d'Assises,

Vu les articles 175, 176, 181, 183, 184 et 185 du Code de Procédure Pénale ;

Attendu que l'information a permis d'établir les faits suivants :

Le 8 octobre 2017 à 1h00 était retrouvé devant le bâtiment [REDACTED], le corps sans vie de **POLONIUS**.

Au cours de l'autopsie les légistes constataient que la mort avait été provoquée par un unique coup mortel d'arme blanche entre la quatrième et la cinquième côte, atteignant directement le coeur. Il était également établi que la mort avait été occasionnée environ 24 heures avant la découverte du corps sur la chaussée. Des traces sur l'arrière du corps indiquaient qu'il avait été déplacé en le traînant.

Les premières investigations policières ainsi que l'autopsie révélaient que la victime avait passé la soirée du 6 octobre à boire pendant la fête de mariage de **GERTRUDE** et **CLAUDIUS** en compagnie du fils de **GERTRUDE**, **HAMLET** et d'autres invités, parmi eux **ROSENCRANTZ** et **GILDENSTERN**. Cette fête avait eu lieu au domicile des époux. Le fils **HAMLET** vivait avec eux.

POLONIUS avait passé la soirée dans la demeure des époux, mais avait disparu vers 2h du matin. Plus personne ne l'avait vu vivant depuis. Le corps sans vie de **POLONIUS** avait été trouvé directement devant l'immeuble, environ 24 heures après la dernière fois que **POLONIUS** avait été vu vivant.

Enquêtée, **GERTRUDE** avouait (dans sa deuxième audition) que **HAMLET** avait poignardé **POLONIUS** par accident à travers un rideau d'un placard dans la chambre de **GERTRUDE** et de **CLAUDIUS**, en pensant qu'il s'agissait d'un rat. Elle était l'unique témoin visuel de la scène. **OPHÉLIE**, la fille du défunt, petite amie d'**HAMLET** et également présente lors des festivités, était le témoin auditif d'un cri d'homme venant de ladite chambre.

La perquisition effectuée au domicile de **GERTRUDE** et **CLAUDIUS** permettait de découvrir, sur les indications de **GERTRUDE**, dans la cave un sac poubelle contenant une paire de gant de cuisine et un rideau taché et troué, ayant servi à l'enveloppement du défunt et au transport du corps. Elle avouait l'avoir caché elle-même afin de protéger son fils.

L'examen du rideau relevait un coup de couteau, à une hauteur de 1m20 du bas du rideau.

L'enquête menée auprès de plusieurs habitants des immeubles de la cité, de **CLAUDIUS**, **GERTRUDE** et d'**OPHÉLIE**, ainsi que les aveux d'**HAMLET**, permettaient non seulement de se convaincre que **HAMLET** était effectivement l'auteur du coup de couteau mortel, mais également de retracer avec précision son emploi du temps et le déroulement exact des faits le jour de l'agression.

En effet, le corps de **POLONIUS** ayant été trouvé devant l'immeuble où habitaient les **HAMLET**, le lien avait été vite fait par un voisin entre la fête de mariage et le défunt : « *Il était au mariage de GERTRUDE et CLAUDIUS, hier. C'était le bordel, comme souvent chez eux* » (audition de [REDACTED] sous [REDACTED]). **GERTRUDE** et **CLAUDIUS** avaient été amenés au poste de police, où **CLAUDIUS** accusait **HAMLET** d'être l'auteur de la mort de **POLONIUS** : « *Je n'ai aucun doute, c'est bien lui* » (audition de **CLAUDIUS** sous D249). Dans sa première déposition, **GERTRUDE** niait tout rapport avec le décès de **POLONIUS** (audition de **GERTRUDE** sous D251). Lors de son deuxième interrogatoire (D252), confrontée aux accusations de **CLAUDIUS** contre **HAMLET**, elle avouait qu'il y avait eu un accident.

Elle confirmait que, tard dans la soirée de la fête de mariage, **POLONIUS** s'était caché derrière le rideau du placard de la chambre des époux, afin d'entendre une discussion qu'elle allait avoir avec son fils. Cette discussion avait pris une mauvaise tournure et **HAMLET** s'était fortement énervé : « *J'avais peur qu'il devienne violent* » (D252). Elle disait avoir vu comment **HAMLET** poignardait subitement le rideau et comment le corps de **POLONIUS** s'était effondré : « *HAMLET a entendu un bruit (...) il a cru que c'était un rat, on en a eu dans le passé (...) il a donné un coup dans le placard* » (D252).

Entendue par le lieutenant de police, **OPHÉLIE**, fille de la victime, et fiancée de l'accusé, n'avait rien de spécifique à signaler, lors de sa première audition (D601). Elle était revenue de son propre chef dans l'après-midi du 8 octobre au poste de Police, déclarant avoir vu, depuis le balcon, lors de la soirée des faits, rentrer son père **POLONIUS** et **GERTRUDE** dans la chambre de cette dernière, suivis peu de temps après par **HAMLET**. Elle disait avoir entendu un homme appeler au secours, quelques minutes plus tard. Inquiète, elle s'était approchée de la chambre de **GERTRUDE**. Celle-ci était sortie, et lui avait dit de ne pas s'inquiéter, que **HAMLET** se trouvait mal, et qu'elle s'en occupait avec **POLONIUS** (D602). Elle était rentrée à la maison (D601).

GERTRUDE, elle, disait être sortie de la chambre en courant, pour chercher son époux **CLAUDIUS** à la cuisine. Elle prenait du temps pour le convaincre de venir avec elle, **CLAUDIUS** n'étant pas seul et passablement imbibé d'alcool.

Revenant dans leur chambre, le corps de **POLONIUS** avait disparu, ainsi que **HAMLET** et le rideau du placard (D252). **CLAUDIUS** envoyait **ROSENCRANTZ** et **GILDENSTERN** chercher **HAMLET** et le cadavre de **POLONIUS** (D250).

Vers cinq heures du matin, après avoir sillonné la cité, **ROSENCRANTZ** et **GILDENSTERN** trouvaient **HAMLET** et le ramenaient à la maison (D900 et D901). **CLAUDIUS** interrogeait **HAMLET**, mais celui-ci ne donnait que des réponses vagues : « *il avait l'air complètement fou* » (**CLAUDIUS**, D249). **GERTRUDE** précisait que **HAMLET** lui avait avoué avoir consommé de grandes quantités d'alcool.

CLAUDIUS aurait incité **HAMLET** à quitter le pays pour partir à [REDACTED] (**CLAUDIUS**, D250)

Le lendemain, **GERTRUDE** avait découvert par hasard le corps sur le balcon, caché par le rideau du placard et par des objets divers. Elle aurait « *engueulé* » (D252) **HAMLET**. La nuit venue, **HAMLET** aurait décidé de se débarrasser du cadavre, resté jusque là sur le balcon. **HAMLET** avait recouvert le corps du rideau et l'avait sorti du bâtiment.

GERTRUDE, afin de protéger son fils, avait fait le ménage dans sa chambre et lavé le couteau avec des gants de cuisine, couteau que **HAMLET** avait ensuite repris. Elle a ensuite rangé les gants et le rideau compromettant dans un sac poubelle qu'elle a caché dans la cave.

HAMLET, placé en garde à vue le 8 octobre, contestait être impliqué dans la mort de **POLONIUS**, mais sa déclaration concernant le décès du père de sa fiancée était évolutive et contradictoire. **HAMLET** disait, dans un premier temps, avoir appris le matin même, à 3 heures, la mort de son beau-père, vu pour la dernière fois le 6 octobre dans la soirée (D260).

Finalement, dans un second temps, et confronté aux accusations de **CLAUDIUS** et aux déclarations de sa mère, il reconnaissait que, sous l'emprise de l'alcool, il avait poignardé un rat se trouvant derrière un rideau d'un placard dans la chambre de sa mère, **GERTRUDE** « *J'ai entendu remuer quelque chose derrière le rideau dans la penderie, je ne pouvais pas imaginer que POLONIUS était caché là. J'ai d'abord cru que c'était un rat j'ai sorti mon couteau et je l'ai planté dans le rideau* » (**HAMLET**, D261). Par la suite, il s'était rendu compte qu'il ne s'agissait pas d'un rat mais de **POLONIUS**, le père de sa fiancée « *POLONIUS était derrière mais je ne le savais pas, il est tombé au sol* ». (D261)

Par peur d'être accusé de meurtre, le mis en cause avait décidé de déposer le cadavre sur le

balcon après l'avoir enveloppé dans le rideau du placard. Le lendemain, à la nuit tombée, **HAMLET** avait tiré le corps hors de l'appartement, le descendait dans la cage d'escalier et l'abandonnait couché entre deux voitures devant son immeuble, espérant faire croire à une agression dans la rue. De retour au domicile de **GERTRUDE** et **CLAUDIUS**, il était allé se coucher.

HAMLET remettait aux enquêteurs le couteau utilisé sur lequel seules ses empreintes digitales étaient retrouvées, ainsi que les traces de sang identifiées comme étant celles de **POLONIUS**.

HAMLET était présenté au magistrat instructeur qui le mettait en examen du chef d'homicide volontaire le 10 octobre 2017. Réentendu, il confirmait la théorie de l'accident, insistant sur le fait qu'il s'agissait d'une méprise.

Interrogé afin de préciser les circonstances du coup de couteau dans le rideau, **HAMLET** indiquait que c'était effectivement là qu'il avait porté le coup, le rat se trouvant en hauteur, selon lui.

DISCUSSION

Ainsi, au terme de l'information, il résulte des charges suffisantes pour renvoyer **HAMLET** devant la Cour d'Assises.

L'enquête initiale et l'information judiciaire ont permis de mettre en évidence le comportement particulièrement virulent et agressif de **HAMLET** au cours de la soirée du 6 octobre 2017.

Les investigations ont mis en lumière de manière incontestable que **POLONIUS** avait trouvé la mort à la suite d'un coup porté au cœur par un instrument piquant et tranchant.

HAMLET reconnaissait avoir porté un coup de couteau mais maintenait tout au long de ses auditions qu'il n'était pas destiné à **POLONIUS**, mais à un rat.

Selon lui, alors qu'il se trouvait dans la chambre de sa mère, en pleine discussion avec elle, il avait entendu un bruit derrière le rideau d'un placard.

Il avait alors immédiatement pensé à un rat et avait planté son couteau dans le rideau pour le tuer, avant de découvrir que **POLONIUS** était caché derrière le rideau et qu'il avait ainsi reçu le coup accidentellement.

Ses déclarations évasives, évolutives et alambiquées, comme son comportement après les faits ne permettent pas de considérer avec sérieux la thèse soutenue d'une méprise.

HAMLET sera donc renvoyé du chef d'homicide volontaire sur la personne de **POLONIUS**.

Personnalité

HAMLET vient d'une famille déstructurée, et a abandonné ses études à l'école de [REDACTED]. Il a toujours séjourné dans la maison parentale, également après l'interruption de ses études. D'après ses déclarations, même s'il cherche à reprendre ses études, sa situation familiale ne lui permettrait pas d'y retourner. C'est surtout le désœuvrement qui caractérise son mode d'existence. Il paraît satisfait de sa situation d'assisté et mal préparé à assumer sa situation d'adulte. Il s'est montré peu enclin à l'introspection, en revanche il est apparu à l'enquêteur de personnalité comme un jeune homme muni d'une personnalité fantaisiste, mélancolique et peu structurée. Il semble prendre les expériences de la vie comme des déceptions. Il n'est ni psychopathe, ni schyzophrène.

Après le récent décès du père de **HAMLET**, **HAMLET-PÈRE**, mort de mort naturelle, **HAMLET** était troublé et triste. Ce trouble était augmenté par le mariage rapide de sa mère avec l'oncle de **HAMLET**, **CLAUDIUS**, le frère du père de **HAMLET**. D'après l'analyse

psychiatrique, il semblait développer une relation oedipienne avec sa mère et une relation de dévotion envers son père défunt. **HAMLET** déclarait avoir entendu son père défunt lui dire que sa mort n'était pas naturelle, mais dûe à un empoisonnement effectué par son oncle, **CLAUDIUS**. Il a indiqué entretenir une relation sentimentale distante avec **OPHÉLIE** depuis deux mois avant la date des faits, déçu par son comportement peu affectif. Depuis qu'il avait entendu son prétendu père défunt, sa personnalité avait changé, il était devenu agressif. Cette agressivité était confirmée notamment par sa compagne **OPHÉLIE**, ainsi que par sa mère **GERTRUDE** et des amis, **ROSENCRANTZ** et **GILDENSTERN**. Il n'a pas d'antécédents judiciaires. Dans le cadre de la présente information, il est en détention provisoire au [REDACTED]

SUR LA MISE EN ACCUSATION

Attendu qu'il résulte de l'information charges suffisantes contre **HAMLET** d'avoir à [REDACTED], le 7 octobre 2017, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non couvert par la prescription, volontairement donné la mort à **POLONIUS** ayant pour avocat Maître [REDACTED]

Faits prévus et réprimés par les articles 221-1, 221-8, 221-9, 221-9-1 et 221-11 du Code pénal natinf 5014

Vu les articles 175, 176, 181, 183 et 231 du Code de Procédure Pénale,

PAR CES MOTIFS

Ordonnons la mise en accusation de **HAMLET** devant la Cour d'Assises des [REDACTED] du chef de crime ci-dessus spécifié.

Faits prévus et réprimés par les articles 221-1, 221-8, 221-9, 221-9-1 et 221-11 du Code pénal natinf 5014

Fait à [REDACTED], le 27 février 2018
Le Vice-Président chargé de l'instruction,

[REDACTED]

Avis de la présente ordonnance a été transmise par lettre recommandée à l'avocat de la personne
Le 27 février 2018
[REDACTED]

Copie de la présente ordonnance a été adressée pour notification à la personne accusée
Le 27 février 2018
[REDACTED]

Avis de la présente ordonnance a été transmise par lettre recommandée à l'avocat de la partie civile et à la partie civile
Le 27 février 2018
[REDACTED]

La présente ordonnance est conforme aux réquisitions de M. le Procureur de la République

000008

SAISINE - CONSTATATIONS

AFFAIRE :

C/X
DECOUVERTE DE PERSONNE
DECEDEE SUR LA VOIE
PUBLIQUE

OBJET :

TRANSPORT

CONSTATATIONS

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le huit octobre à trois heures trente

Nous, [REDACTED] L.N. [REDACTED]
BRIGADIER-CHEF DE POLICE
en fonction à la BRIGADE CRIMINELLE, [REDACTED]

Officier de Police Judiciaire en résidence à [REDACTED]

---Nous trouvant au [REDACTED], ---

---Poursuivant l'enquête en matière de flagrance, ---

---Vu les articles 53 et suivants du Code de Procédure Pénale,

--- Sommes chargé par notre hiérarchie d'effectuer les
constatations d'usage concernant la scène de crime. ---

--- Notons également la présence des fonctionnaires de
l'Identité Judiciaire, [REDACTED], en l'espèce les A.S.P.T.S
Messieurs [REDACTED] et [REDACTED], ---

--- Lesquels effectueront les tâches incombant à leurs
spécialités. ---

---- Précisons qu'un album de clichés photographiques sera
établie par l'Identité Judiciaire, ainsi qu'un plan détaillé
des lieux. ---

--- Effectuons nos minutieuses constatations : ---

--- Constatons d'abord que nous sommes en milieu de nuit,
qu'il fait nuit, ciel voilé, sans vent, que la température
extérieure est agréable, affichant 19°C au thermomètre digital
du thermomètre du véhicule administratif. ---

--- DESCRIPTION ET LOCALISATION DE LA RUE : ---

--- [REDACTED] se trouve dans le quartier de [REDACTED]
[REDACTED], [REDACTED] de [REDACTED], [REDACTED]. ---

--- Pour y accéder, venant du centre ville, il suffit de
remonter le [REDACTED], et de prendre ensuite sur la
droite [REDACTED]. ---

--- Il n'y a pour ainsi dire pas de circulation, étant une
impasse, exceptée les habitants des immeubles alentour, allant
vers ou venant de leurs habitations ou quelques places de
parking. ---

--- CONSTATATIONS : ---

--- Il y a un bar, le [REDACTED], faisant face à [REDACTED]
[REDACTED], avec devant l'arrêt de bus [REDACTED] de la
ligne [REDACTED]. ---

--- Mentionnons que le bar au [REDACTED] est ouvert, que deux personnes se trouvent à l'intérieur. ---

--- Face au bar, de l'autre côté de la rue, se trouve donc [REDACTED], avec plusieurs barres d'immeubles, dont quelques appartements sont éclairés. ---

--- Précisons que des véhicules sont stationnés perpendiculairement à la rue, de part et d'autre de la chaussée, sur des emplacements réguliers et irréguliers. ---

--- Mentionnons qu'à notre arrivée, seuls se trouvent sur place les fonctionnaires de Police de la [REDACTED], indicatif [REDACTED], équipage composé du Brigadier de Police [REDACTED] et du GPX [REDACTED]. ---

--- La scène de crime est délimitée par un périmètre de sécurité mis en place entre deux véhicules. ---

--- La victime est allongée par terre, parallèlement à la chaussée, la tête en direction de l'impasse, et les pieds en direction du trottoir, entre deux voitures sombres garées en bout d'impasse, dont une Opel Astra bleu marine, plaque d'immatriculation [REDACTED], et une Audi A6 C5 noire, plaque d'immatriculation [REDACTED]. Le corps se trouve plutôt vers le trottoir, à 35 centimètres du bord du trottoir, et à 10m30 en ligne directe diagonale de l'entrée de l'immeuble du [REDACTED]. ---

--- Le trottoir est peu large, environ 1m30. Les places de parking sont dans la prolongation de l'impasse. Leur profondeur est de 6mètres. Leur largeur est de 2m. L'espace entre les deux voitures de part et d'autre du cadavre est de 30 cm côté rue et 25 cm côté trottoir, ce qui le rend peu visible depuis la rue. ---

--- L'équipage de la [REDACTED] nous informe que les premiers secours viennent de quitter les lieux. Ils n'avaient pu que constater la mort.

--- Le corps est allongé, sur le dos, La jambe droite est légèrement fléchie avec le genoux dirigé vers l'extérieur. Les bras se trouvent le long du corps, un peu écartés. ---

--- Le défunt porte une chemise quadrillée rouge et bleue sur fond blanc, à manches longues, un pantalon gris à pinces. Il ne porte pas de chaussettes. Il est chaussé d'une paire de baskets oranges et blanches sans marque apparente. ---

--- La chemise présente, sur son pan avant gauche, une déchirure et une tache sombre, cette dernière formée par du sang séché. Une deuxième tache de sang, plus petite, se trouve sur le bord intérieur du pan avant droite de la chemise. ---

--- Fouillons les poches des pantalons, pour trouver trois objets :

- une seule clé de type SILGA portant les numéros CA11 et CS15 ZNH8
- un billet de 10 euros, plié trois fois pour ne former qu'un petit carré, portant le numéro de série U18914514998
- ainsi qu'une carte d'identité au nom de [REDACTED] POLONIUS, né le [REDACTED]. ---

--- Effectuons des recherches quant à la découverte d'un éventuel projectile ou étui, sur, sous ou dans les environs du



corps, mais en vain. ---

--- Mentionnons ne trouver aucune trace de sang, marque, objet ou indice pouvant nous orienter sur la réalisation du crime ainsi que sur notre enquête. ---

--- Rapportons la venue de Mlle OPHÉLIE, née le [REDACTED] à [REDACTED] et habitant [REDACTED], qui identifie sur place le corps comme celui de POLONIUS, étant son père. ---

--- Nos opérations terminées sans autre incident à six heures quarante, la levée du corps est effectuée et nous nous transportons à l'Hôpital [REDACTED], service de Déchocage, aux fins de retrouver sur place le Capitaine de Police [REDACTED]. ----

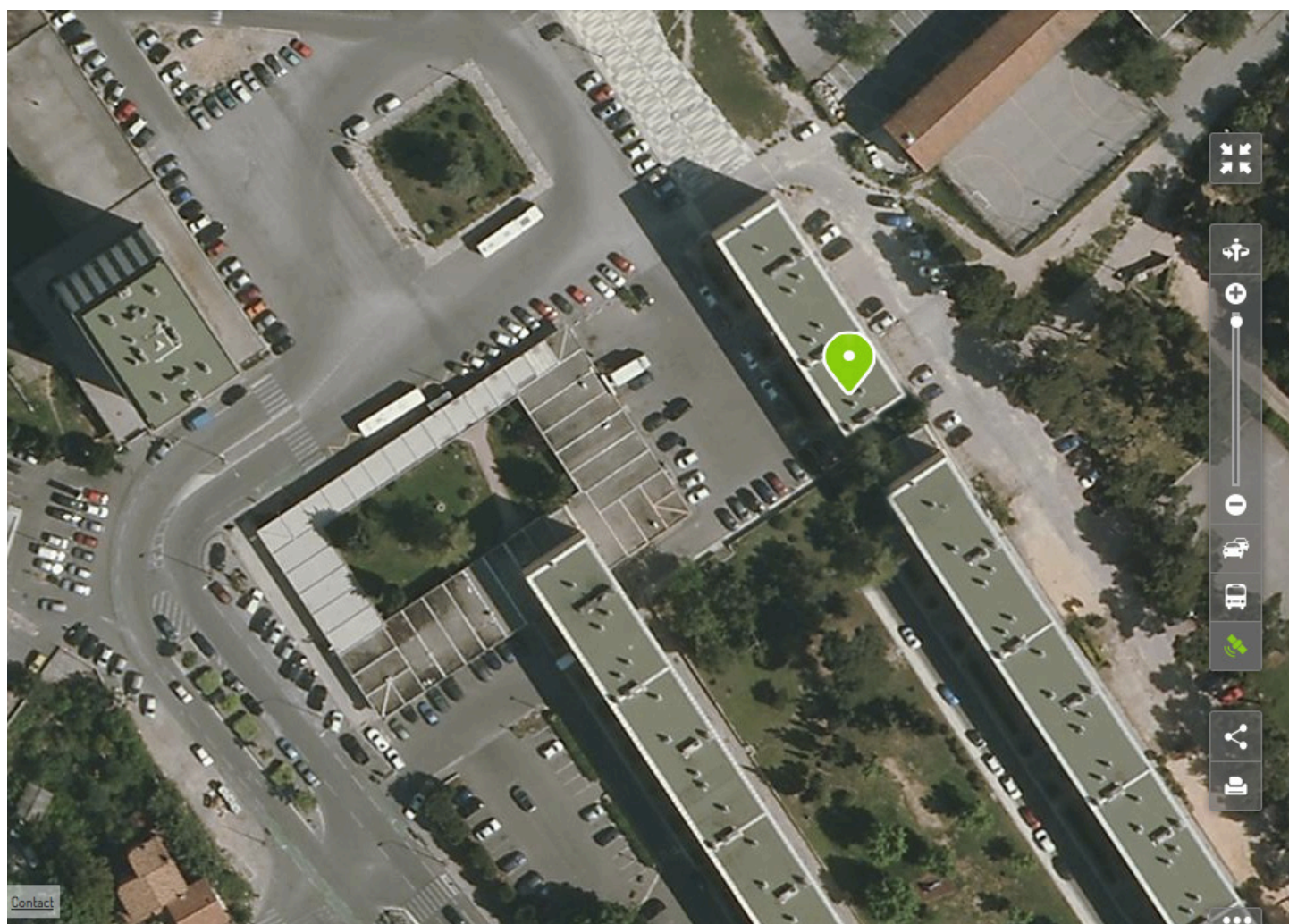
--- Dont procès verbal. ----

L'O.P.J.

Annexons au présent une planche de situation des lieux pris sur le site internet MAPPY. ---

L'O.P.J.

[REDACTED]
L.N.



PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le huit octobre à neuf heures quarante-cinq

Nous, [REDACTED] S.J. [REDACTED]. Lieutenant de Police
En fonction SRPJ / BRIGADE CRIMINELLE

AFFAIRE :

ENQUETE DECES

VICTIME : **POLONIUS**

OBJET :

CONSTATATIONS AU [REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

ANNEXE

Officier de Police Judiciaire en résidence [REDACTED]

---Nous trouvant au service, ---

---Poursuivant l'enquête en matière de flagrance, ---

---Vu les articles 81, 151 et suivants du Code de Procédure Pénale,

--- Sommes chargés par notre hiérarchie d'effectuer les constatations d'usage concernant la scène de crime. ---

--- En compagnie des fonctionnaires de l'Identité Judiciaire, SRPJ [REDACTED], en l'espèce les A.S.P.T.S Messieurs Stéphane [REDACTED] S.J. [REDACTED] et [REDACTED], ---

--- Nous transportons au [REDACTED] à [REDACTED]. En compagnie de **GERTRUDE**, pénétrons dans l'appartement. ---

--- Elle nous montre la chambre à coucher, à gauche de l'entrée après la salle de bain, qu'elle dit être la chambre où les faits se sont produits. ---

--- La chambre, petite, contient un lit double, une table de chevet avec une seule lampe, un placard vers l'angle sud-est. Une grande porte-fenêtre ouvre sur le balcon, qui est encombré d'objets divers volumineux. ---

--- A notre demande, elle nous signale que **POLONIUS** se trouvait devant le placard, caché par un rideau. C'est là que **HAMLET** l'aurait poignardé, à travers ledit rideau. ---

--- Le placard mesure 210cm de haut sur 104cm de large, d'une profondeur de 20cm. Une seule étagère sépare la penderie en deux à une hauteur de 1m. Le fond du meuble est à 10cm. Une boîte en carton, servant d'élément de rangement, mesure 80cm de haut sur 50cm de large sur 35cm de profond.---

--- Nous signale également, sur le balcon, l'endroit où **HAMLET** aurait caché le corps, dans un premier temps. ---

--- Nous amène à la cave, où elle nous montre un sac poubelle contenant une paire de gants et un rideau troué et taché de sang. Le rideau, d'un tissu synthétique couleur beige, mesure 200 cm de haut sur 97 cm de large. La déchirure, clairement une trace d'un couteau, se trouve à 120 cm du bas du rideau et à 29 cm du bord droit, respectivement 68 cm du bord gauche. ---

--- Mentionnons ne trouver aucune trace de sang, marque, objet ou indice autre pouvant nous orienter sur la réalisation du crime ainsi que sur notre enquête. ---

--- Le fonctionnaire de l'Identité Judiciaire procède à la prise de clichés photographiques. ---

--- Nos constatations terminées sans autre incident, regagnons le service à 10h25. ----

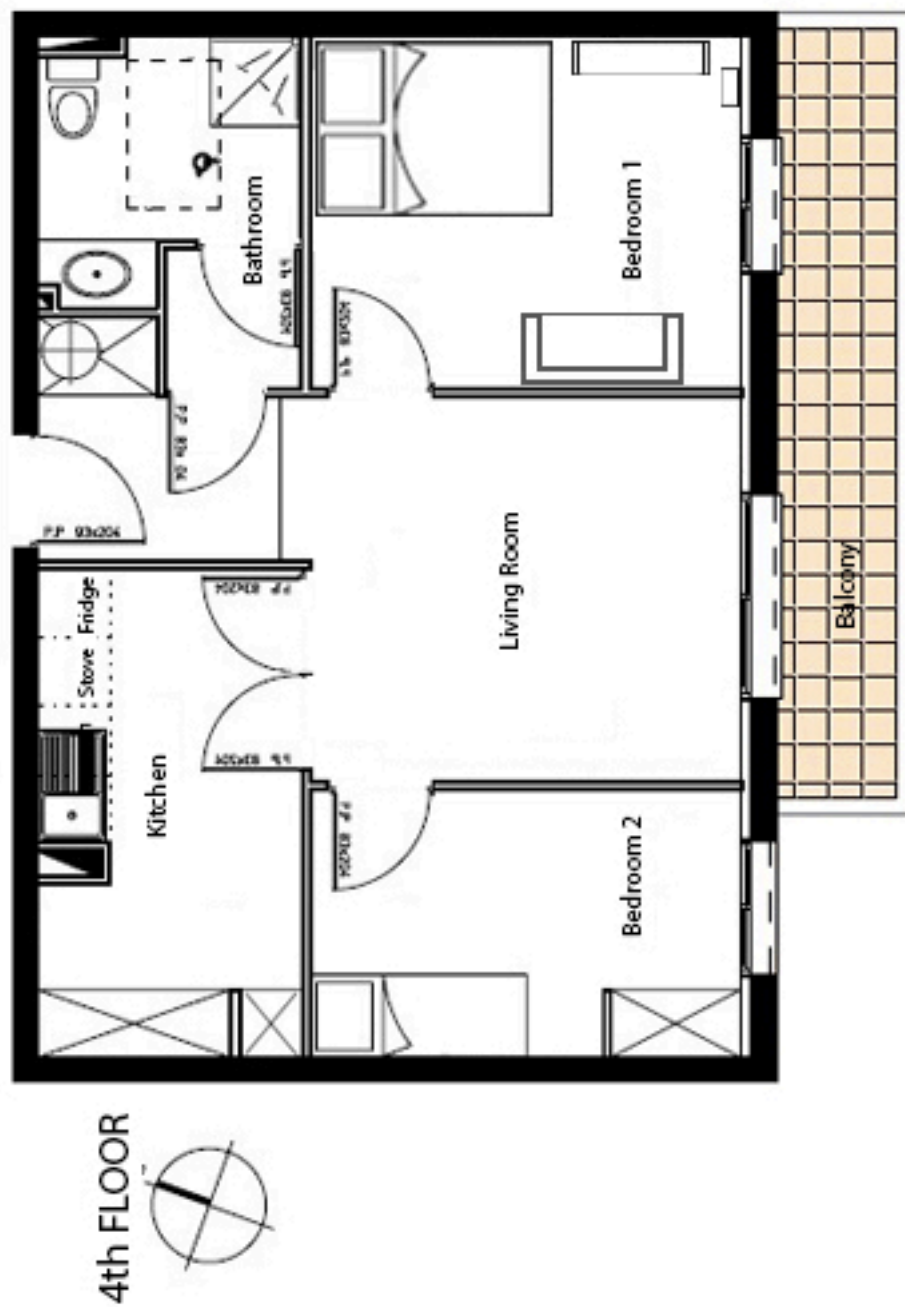
--- Dont procès verbal. ----

L'O.P.J.

S.J. [REDACTED]



Plot	Type	Date
2	T4	05/05/69



Size	
Living Room	13,06 m ²
Kitchen	9,99 m ²
Entry	1,47 m ²
Bedroom 1	11,78 m ²
Toilet/Bathroom	4,63 m ²
Bedr oom 2	8,8 m ²
Size	
	49,73 m ²
Balcony	7,05 m ²

--- "Et **HAMLET** n'était plus là, **POLONIUS** non plus, j'ai trouvé cela très étrange."---
---"Je pense qu'il est dangereux. Il faut l'arrêter avant qu'il ne remette ça."---
---"Lorsque nous l'avons interrogé, à son retour, il avait l'air complètement fou."---
---"Il ne disait que des trucs incohérents. Je n'ai aucun doute, c'est bien lui."---

Après lecture faite personnellement, l'intéressé persiste et signe avec nous le présent ce jour à CINQ HEURES TRENTE-CINQ.

L'intéressé

Le Lieutenant de Police

CLAUDIUS

S.J.

TRANSMISSION OPJ

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE

BUREAU DE POLICE

P.V. : D251

AFFAIRE :

ENQUÊTE DÉCES
POLONIUS

OBJET :

AUDITION
TÉMOIN

GERTRUDE

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le huit octobre à cinq heures trente
Nous, L.N.

Lieutenant de Police
en fonction SRPJ / BRIGADE CRIMINELLE
Officier de Police Judiciaire en résidence

---Etant au service,---
---Poursuivant l'enquête en flagrant délit,---
---Entendons la personne ci-après dénommée qui nous déclare:

--- SUR SON IDENTITE :---

--- "Je me nomme GERTRUDE . ----

--- "Je suis née le ----

--- "Je suis fille de PARENTS INCONNUS . "----

--- "Je suis de nationalité ---- . "----

--- "Je suis domiciliée ----

--- "Je suis locataire du logement à l'adresse indiquée, appartenant à ----. Je ne paie pas de loyer."----

--- "Je suis MARIEE, en deuxième nocces à CLAUDIUS après le décès de mon premier mari ----, survenu le 1er août 2017. CLAUDIUS est le frère de mon premier mari." ---

--- "J'ai un enfant, ----, à ma charge." ---

---SUR SES RESSOURCES :---

--- "Je suis sans profession et je n'ai pas de ressources autres que celles de mon mari." ---

--- "Je ne suis ni décorée, ni pensionnée et je n'ai obtenue aucune distinction à titre civil ou militaire." ---

--- "Je n'ai aucun permis de conduire, de chasse, de pêche ou autre licence." ---

--- "Je ne possède aucune autorisation de détention d'arme."----

---SUR SES ANTECEDENTS :---

--- "J'ai fait l'objet des procédures suivantes : " ---

--- "VIOLENCES VOLONTAIRES, en 2008, établi par le commissariat de ----.

---SUR LES FAITS :---

--- "Le 6 octobre nous avons fait une fête à la maison pour célébrer mon mariage avec CLAUDIUS. Nous nous sommes mariés la veille, le 5 octobre."----

--- "Le matin du 6 octobre, CLAUDIUS et moi avons bu un apéritif vers 12 heures au bar ----, avant de prendre le bus pour aller au supermarché et faire les courses."----

--- "Là-bas, on a rencontré deux amis de mon fils HAMLET, ROSENCRANTZ et GILDENSTERN.

CLAUDIUS a parlé avec eux, il leur a demandé de s'en occuper. Mon fils n'allait pas très bien depuis la mort de son père, il se laissait aller."----

--- "Nous avons rencontré POLONIUS qui nous a dit qu'il pensait que le problème de HAMLET était son histoire d'amour avec OPHÉLIE. Il en était certain. Il a dit qu'il allait nous le prouver"----

--- "Il a proposé d'organiser une rencontre entre sa fille OPHÉLIE et HAMLET au bar ---- et que CLAUDIUS, lui et moi nous cachions pour écouter ce qu'ils diraient. Il était sûr de son coup.

--- "On est revenu en bus vers 15h30, nous avons bu des bières à la maison et j'ai fait un peu le ménage." ---

--- "ROSENCRANTZ et GILDENSTERN sont venus à la maison, ils avaient vu HAMLET dans la rue avec des amis. Il allait

plutôt mieux, selon eux, il se réjouissait, parce que ses amis avaient préparés un petit spectacle pour **CLAUDIUS** et moi. On était content. " ---

--- "**CLAUDIUS** et **POLONIUS** et moi sommes allés au bar **pour voir si le plan de POLONIUS allait marcher.**

--- Il a obligé **OPHÉLIE** à rendre les lettres d'amour d'**HAMLET** à **HAMLET**. Elle l'a fait. **HAMLET** est devenu fou de rage, il l'a traitée de tous les noms.

--- Mais on a bien vu que le problème n'était pas **OPHÉLIE**. ---

--- "Je suis rentrée avant les autres pour ranger un peu et me changer."---

--- "Après, vers 20h30, on s'est tous retrouvés au bar **sauf HAMLET**, qui ne voulait pas sortir. " ---

--- "Vers minuit nous sommes rentrés et nous avons dîné. " ---

--- "Puis les potes de **HAMLET** ont fait leur numéro, c'était bien, sauf qu'à un moment donné **CLAUDIUS** s'est trouvé mal, on a arrêté le numéro, il est allé vomir dans la salle de bains. Je l'ai aidé un peu. Il s'est endormi dans la salle de bain, je l'ai laissé. " ---

--- "Après, j'ai demandé à **HAMLET** de venir dans ma chambre, je voulais lui parler, il avait l'air de nouveau très perturbé. " ---

--- "Après on a fait la fête, je me suis couchée tard, je ne sais plus vers quelle heure. Mais il faisait déjà jour. J'ai fait l'amour avec **CLAUDIUS**. " ---

--- "Je ne sais pas quand **POLONIUS** est parti, je ne l'ai pas vu sortir. Mais il était parti longtemps avant que je me couche, vers 2 heures. Je ne sais pas ce que **POLONIUS** a fait après. " ---

--- "Tout ce que je peux vous dire, c'est que nous n'avons rien fait à **POLONIUS** .

--- " Je ne vois rien d'autre à ajouter." ---

Après lecture faite personnellement, l'intéressée persiste et signe avec nous le présent ce jour à CINQ HEURES CINQUANTE.---

L.N.

L'intéressée
GERTRUDE

Le Lieutenant de Police

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE

BUREAU DE POLICE

P.V. : D260

AFFAIRE :

ENQUÊTE DECES
POLONIUS

OBJET :

AUDITION
TEMOIN

HAMLET

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le huit octobre à six heures vingt trois

Nous, **S.J**.
Lieutenant de Police
en fonction SRPJ / BRIGADE CRIMINELLE

Officier de Police Judiciaire en résidence
---Etant au service,---
---Poursuivant l'enquête en flagrant délit,---
---Entendons la personne ci-après dénommé qui nous déclare :

--- SUR SON IDENTITE : ---
---" Je me nomme **HAMLET**."---
---" Je suis dit **HAMLET**."---
---" Je suis né le [REDACTED] à [REDACTED]."---
---" Je suis fils de **HAMLET** et **GERTRUDE**."---
---" Je suis domicilié [REDACTED]."---
---" Mon numéro de telephone personnel est [REDACTED]."---
---" Je suis célibataire et n'ai pas d'enfant à charge."---
---" Je suis étudiant mais j'ai un semestre sabbatique."---
---" Je suis exempt de mes obligations militaires."---
---" Je ne suis ni décoré, ni pensionné et je n'ai obtenu aucune distinction à titre civil ou militaire."---
---" Je n'ai aucun permis de conduire de chasse de pêche ou autre licence."---
---" Je ne possède aucune autorisation de détention d'arme."---

---SUR SES ANTECEDENTS:---
---" Je ne suis pas connu des services de police de gendarmerie ou de justice."---

---SUR SES RESSOURCES :---
---" Je suis à charge de ma mère. Donc, de mon oncle, son mari. "---

---SUR LES FAITS:---
---" Ce matin vers 3 heures, la police nous a réveillé, j'ai appris que l'on a retrouvé **POLONIUS** décédé dans la rue en bas de l'immeuble."---
---" Je connaissais bien la victime car c'est le père de mon ex petite amie **OPHÉLIE**, et un très bon ami de mon oncle. Il était chez nous il y a deux jours pour fêter les noces de mon oncle et de ma mère, ce soir-là je ne lui ai pratiquement pas adressé la parole."---
---" Mon oncle ce soir-là a eu un malaise (je crois qu'il était très saoul), **POLONIUS** est allé avec lui dans la salle de bain, c'est la dernière fois que je l'ai vu ."---
---" Après je suis parti me promener pour prendre l'air, seul. Je ne me sentais pas très bien et je suis rentré me coucher une ou deux heures après, je ne sais plus quelle heure il était mais il commençait à faire jour, tout le monde dormait à la maison."---

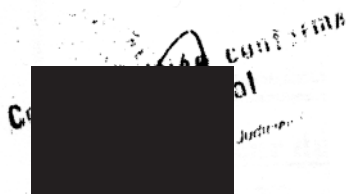
---" Je ne peux pas vous dire grand chose sur [POLONIUS] ce soir là, je l'ai évité toute la soirée parce qu'en ce moment c'est compliqué avec sa fille, ma petite amie. "---

--- Après lecture faite par lui-même, l'intéressé persiste dans ses déclarations et signe le présent avec nous à 6h45.---

L'intéressé
[HAMLET]

Le Lieutenant de Police
[S.J.]

TRANSMISSION OPJ



arriver."---

--- "Quand je suis arrivée dans mon quartier, j'ai vu toutes les voitures de police, les voisins dehors et les **HAMLET**"---

--- "On m'a expliqué qu'ils avaient trouvé mon père mort. Je ne pouvais pas y croire. Je me suis jetée sur lui je pensais qu'il allait se réveiller."---

--- "Après je ne sais plus très bien.... j'ai vomi je crois. Je sais qu'on me tenait. Je ne sais plus."---

---" C'est tout ce que j'ai à dire."---

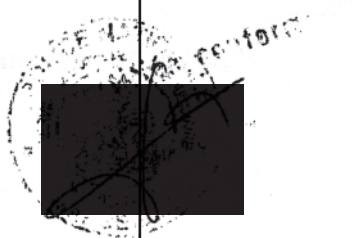
TRANSMISSION OPJ

--- Après lecture faite par elle-même, l'intéressée persiste dans ses déclarations et signe le présent avec nous à 6h47.---

L'intéressée
OPHÉLIE

Le Lieutenant de Police

L.N.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE

BUREAU DE POLICE

P.V. : D252

AFFAIRE :

ENQUÊTE DÉCÈS
POLONIUS

OBJET :

AUDITION

TEMOIN

GERTRUDE

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le huit octobre à huit heures dix

Nous, L.N.

Lieutenant de Police

en fonction SRPJ / BRIGADE CRIMINELLE

Officier de Police Judiciaire en résidence

---Etant au service,---

---Poursuivant l'enquête en flagrant délit,---

---Faisons comparaître devant nous la dénommée GERTRUDE, née le [REDACTED] précédemment identifiée qui nous déclare :

--- SUR LES FAITS :---

--- "Je maintiens en partie mes précédentes déclarations."---

--- "HAMLET avait fait dire des choses lors du spectacle de ses amis, qui avaient vexé CLAUDIUS. C'était des accusations bêtes. HAMLET s'imagine des choses, il voit des ennemis partout." ---

--- "Je vous ai dit, il est perturbé depuis la mort de son père. Il voit même des fantômes." ---

--- "En fait, vers deux heures, POLONIUS a fait venir HAMLET dans ma chambre, pour que je parle avec lui. Comme son plan n'avait pas marché l'après-midi, il voulait pas laisser tomber. Il avait combiné ça avec CLAUDIUS, il a toujours aimé espionner les gens.---

--- "POLONIUS s'est caché derrière le rideau du placard, pour entendre ce que HAMLET disait." ---

--- "Quand HAMLET est arrivé, lui et moi on s'est engueulés, il m'a traité de tous les noms, c'était horrible. Il était ivre." ---

--- "Il s'est vraiment énervé, il était hors de lui. J'avais peur qu'il devienne violent." ---

--- "Puis HAMLET a entendu un bruit, c'était POLONIUS qui avait bougé derrière le rideau." ---

--- "HAMLET a cru que c'était un rat, on en a eu dans le passé, puis, il voit des choses partout, et il était bourré, il a recommencé à parler à son père mort." ---

--- "Alors il a sorti son couteau, et il a donné un coup dans le placard. Il a transpercé le rideau. C'était affreux." ---

--- "Il a toujours un couteau, tous les jeunes dans le quartier en ont un, c'est normal." ---

--- "POLONIUS est mort très vite, je crois." ---

--- "Il n'a presque pas saigné."---

--- "HAMLET se sentait mal, il pensait vraiment que ç'avait été un rat. ---

--- "Je suis sortie pour chercher CLAUDIUS dans la salle de bain, mais il était dans la cuisine avec ROSENCRANTZ et GILDENSTERN, il était ivre, ils jouaient aux cartes, il ne voulait pas venir, je ne voulais pas lui dire ce qui s'était passé devant les autres." ---

--- "Quand il est venu avec moi, il n'y avait plus personne dans la chambre."---

--- "J'ai regardé partout, mais HAMLET était sorti, je pensais qu'il avait pris le corps avec lui. Le rideau avait été arraché. J'ai nettoyé avec des gants de cuisine le sang, c'était horrible." ---

--- "A 5 heures, HAMLET est revenu, CLAUDIUS l'a interrogé, il répondait n'importe comment, il délirait." ---

--- "Pourquoi on aurait appelé la police? Il était mort."---

--- "On s'est couché vers six heures, comme je vous ai dit avant." ---

--- "Puis le lendemain, je me suis levé vers deux heures."---

TRANSMISSION OPJ

--- "J'ai rangé et c'est là que j'ai trouvé le corps de **POLONIUS** sur le balcon, enveloppé dans le rideau."
 --- "J'ai engueulé **HAMLET**, et je suis sortie dans la rue pour marcher. J'ai trop peur des morts vivants." ---
 --- " Je suis rentrée vers minuit. **HAMLET** était là. Il a descendu **POLONIUS** dans la rue." ---
 --- "J'ai lavé et rendu le couteau à **HAMLET** et j'ai aussi lavé ses habits et j'ai rangé le rideau et les gants à la cave." ---
 --- Je ne voulais pas qu'on puisse lui reprocher quoique ce soit. C'était un horrible accident. On est pas gâté.---
 --- "Après la mort de mon premier mari j'ai dû me remarier très vite parce que je n'ai pas d'argent." ---

Après lecture faite personnellement, l'intéressée persiste et signe avec nous le présent ce jour à HUIT HEURES TRENTE.

L'intéressée
GERTRUDE



Le Lieutenant de Police
L.N.




MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE

BUREAU DE POLICE

P.V. : D261

AFFAIRE :

CAS CONTRE **HAMLET**
ENQUÊTE DECES
POLONIUS

OBJET :

AUDITION
TÉMOIN
HAMLET

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-sept, le huit octobre à 8 heures 45

Nous, **S.J.**
Lieutenant de Police
en fonction SRPJ / BRIGADE CRIMINELLE

Officier de Police Judiciaire en résidence

---Etant au service,---

---Poursuivant l'enquête en flagrant délit,---

---Faisons comparaître devant nous le dénommé

HAMLET, né le [REDACTED] à [REDACTED] précédemment identifié
qui nous déclare :

---SUR LES FAITS :---

---"Oui c'est vrai je ne vous ai pas dit la vérité tout à l'heure, je ne voulais pas tuer **POLONIUS**." ---

--- "C'est un accident." ---

--- "Avant hier soir ma mère et mon oncle ont organisé une fête dans l'appartement."---

--- "Nous étions avec ma mère dans sa chambre, il était tard et nous avons beaucoup bu." ----`

---"J'ai entendu remuer quelque chose derrière le rideau dans la penderie, je ne pouvais pas imaginer que **POLONIUS** était caché là." ---

--- "J'ai d'abord cru que c'était un rat j'ai sorti mon couteau et je l'ai planté dans le rideau, **POLONIUS** était derrière mais je ne le savais pas, il est tombé au sol. J'ai mis ma main devant sa bouche, il ne respirait pas, j'ai pris son pouls, il était déjà mort, c'est un accident je ne voulais pas le tuer." ---

----On a plein de rats dans l'immeuble, ils sont gros comme des chats des fois, on les plante." ---

--- "On a pas appelé la police on avait peur, ma mère est partie de la chambre et comme il y avait du monde à la maison, je l'ai emballé avec le rideau de la penderie et je l'ai caché au milieu du bazar sur le balcon." ---

--- "Après je suis sorti de l'appartement et je n'ai croisé personne."---

--- "Ensuite j'ai marché dans les rues pendant très longtemps, mon oncle a envoyé **ROSENCRANTZ** et **GUILDENSTERN** me chercher, ils m'ont ramené de force. Ils n'avaient pas trouvé **POLONIUS** sur le balcon, je ne leur ai pas dit qu'il était là. Comme on était fatigué on est allé se coucher."--

--- "Le lendemain j'ai encore beaucoup marché je n'arrivais pas à réfléchir en rentrant à la maison ma mère avait trouvé le corps et **CLAUDIUS** était parti." ---

--- "Ma mère m'a dit qu'il fallait que je règle la situation." ---

--- "J'ai eu l'idée de descendre le corps mais pour ça il fallait attendre la nuit car dans la cité il y a toujours des gens qui passent." ---

--- "On a attendu avec ma mère à peu près minuit et demie et alors je l'ai descendu dans les escaliers et je l'ai posé entre deux voitures."---

--- "Nous sommes vite remontés à l'appartement et on s'est couché. Très peu de temps après les agents sont venus poser des questions." ---

--- "On n'a pas appelé la police ils n'auraient fait qu'empirer les choses."---

--- Après lecture faite par lui-même, l'intéressé persiste dans ses déclarations et signe le présent avec nous à 9h15.---

L'intéressé
HAMLET

Le Lieutenant de Police
S.J.



TRANSMISSION OPJ



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE

BUREAU DE POLICE

P.V. : D602

AFFAIRE :

C/X

DECES DE

POLONIUS

OBJET :

AUDITION

TEMOINS : **OPHÉLIE**

L'an deux mille dix-sept, le huit octobre à 17 heures 55

Nous, **S.J.**

Lieutenant de Police

en fonction SRPJ / BRIGADE CRIMINELLE

Officier de Police Judiciaire en résidence

---Etant au service,---

---Poursuivant l'enquête en flagrant délit,---

---Faisons comparaître devant nous la personne dénommée

OPHÉLIE née **[REDACTED]**,

précédemment identifiée qui nous déclare :

--- SUR LES FAITS :---

--- "Je ne peux pas croire cette histoire de rat. Ce n'est pas possible."---

--- "Ce n'est pas un accident. Je n'y crois pas."---

--- "Je me suis souvenue que avant-hier soir à la fête j'ai entendu un homme crier "au secours" dans la chambre de

GERTRUDE. Je les avais vu rentrer dans la chambre, mon père et **GERTRUDE**, **HAMLET** un peu plus tard.

Ca m'a pas affolée mais j'ai voulu aller voir ce qui se passait dans cette chambre. **GERTRUDE** est sortie et m'a dit qu'elle était en train de se disputer avec **HAMLET** et qu'ils s'en occupaient avec mon père."---

--- "Je suis partie juste après ça.---

--- "Mon père criait peut-être au secours parce que **HAMLET** le menaçait avec son couteau ou l'agressait."---

--- "Mon père a toujours été très proche de la famille **HAMLET**, qui est une des familles les plus respectées du quartier. C'était la première famille à venir s'installer ici quand il n'y avait encore rien. Tout le monde les connaît. Moi je les connais aussi parce que je sors avec le fils de **GERTRUDE**, **HAMLET**."---

--- "Je connais **HAMLET**, depuis qu'on est petit."---

--- "Ça fait depuis qu'on est adolescent qu'on sort ensemble. Mon père m'a toujours encouragé à sortir avec lui."---

--- "Il était assez solitaire. J'adorais être avec lui. Des fois on avait des crises, mais pas plus grave que ça. Après il a dû partir pour ses études, mais on a décidé de rester ensemble. Il m'écrivait."---

--- "Depuis que son père est mort, **HAMLET** est devenu encore plus solitaire, et vraiment bizarre. Il me faisait peur des fois, il était agressif. Mais je l'aime vraiment. Je ne comprends pas pourquoi il s'est mis comme ça. J'ai grandi sans mère et je n'en fais pas tout une histoire."---

--- "Mon père aimait bien **HAMLET** juste parce que c'était le fils des **HAMLET**. Ca l'arrangeait bien qu'on soit ensemble. Ça le rassurait je crois."---

--- " **HAMLET** était un vrai salaud avec mon père, il ne l'aimait pas. Il me disait tout le temps que mon père était bête, qu'il ferait mieux de rester chez lui."---

--- "Il en avait marre que mon père soit tout le temps chez eux."---

--- L'après-midi avant la nuit de la mort de mon père, mon père m'avait demandé de rendre à **HAMLET** ses lettres d'amour. Quand je les lui ai rendues, comme déjà il était mal, ça l'a rendu dingue.---

--- Il m'a dit des trucs horribles, que j'étais une pute et que je devrais rentrer au couvent. Je pense qu'il savait qu'ils l'écoutaient, **GERTRUDE**, **CLAUDIUS** et mon père, sinon il ne m'aurait jamais parlé comme ça. ---

--- Je crois qu'il a pensé que c'était mon père qui me forçait à le quitter. ---

---- "Je hais **HAMLET**. Il a tué mon père. Je ne peux pas le croire. Je ne veux plus le voir."---

--- Après lecture faite par elle-même, l'intéressée persiste dans ses déclarations et signe le présent avec nous à 18h22.---

L'intéressée
OPHÉLIE

Le Lieutenant de Police

TRANSMISSION OPJ

S.J.



Certifiée conformé

COUR D'APPEL

**TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE**

CABINET DE

M

Vice-Président chargé de l'instruction

N° du Parquet : 10/ [REDACTED]
N° de l'Instruction : H10/00003
Procédure Criminelle

PROCES-VERBAL DE PREMIERE COMPARUTION

Vu l'article 116 du Code de Procédure Pénale,

Le 20 octobre 2017, à 15 :27,

Devant nous, [REDACTED], Vice-Président chargé de l'instruction au Tribunal de Grande Instance de [REDACTED], étant en notre cabinet, assistée de Mme [REDACTED], Greffier,

MENTION conformément aux dispositions de l'article 116-1 du code de procédure pénale, le présent interrogatoire de première comparution fait l'objet d'un enregistrement audiovisuel

A comparu la personne, qui nous fournit les renseignements d'identité suivants :

M. **HAMLET**

né le [REDACTED] à [REDACTED]

de **GERTRUDE** et **HAMLET**

de nationalité [REDACTED]

Célibataire

profession : Sans

Domicilié au : [REDACTED]

Déjà condamné : Non

Déclare savoir lire et écrire en langue française : Oui

Après avoir constaté l'identité de la personne, nous lui faisons connaître des faits nous sommes saisis en vertu d'un réquisitoire introductif en date du 20 octobre 2017 de M. le Procureur de la République, et pour lesquels elle comparaît devant nous, ainsi que leur qualification juridique : **d'avoir à [REDACTED], le 7 octobre 2017, en tout cas sur le territoire national et depuis temps non couvert par la prescription, volontairement donné la mort à [REDACTED] POLONIUS**

Faits prévus par les articles 221-1, 221-8, 221-9, 221-9-1 et 221-11 du Code pénal et réprimés par les articles 221-1, 221-8, 221-9, 221-9-1 et 221-11 du Code pénal.

Nous informons la personne que nous envisageons de la mettre en examen pour les faits dont nous venons de lui donner connaissance.

Nous lui avisons qu'elle a le droit d'être assistée par un avocat de son choix ou un avocat commis d'office.

La personne déclare : Je demande l'assistance de Me [REDACTED], demeurant au [REDACTED].

Me [REDACTED], substitué par Me [REDACTED], avocat choisi informé par nos soins sans délai par le moyen du téléphone.

Me [REDACTED], substitué par Me [REDACTED] avocat choisi, se présente à notre cabinet. Il a pu consulter le dossier de la procédure et s'entretenir librement avec la personne.

Nous avisons la personne qu'elle a le choix soit de se taire, soit de faire des déclarations, soit d'être interrogée, mais qu'elle ne peut être interrogée immédiatement qu'avec son accord donné en présence de son avocat. Toutefois, si elle désire faire des déclarations nous les recevrons immédiatement.

La personne déclare : je souhaite faire une déclaration.

Je reconnais avoir tué [REDACTED] POLONIUS, mais c'était un accident. J'étais très énervé, je n'étais pas dans mon état normal. Je n'avais pas l'intention de le tuer, je n'ai jamais eu l'intention de le tuer. J'ai eu une scène avec ma mère, j'étais très fâché, j'ai entendu un bruit derrière le rideau du placard, juste à côté de moi, j'ai pensé que c'était un rat, j'avais mon couteau et je l'ai planté dans le rideau. Ca s'est fait hyper vite, j'étais très énervé. Je ne pouvais pas savoir qu'il y avait [REDACTED] POLONIUS caché là, je n'avais aucune raison de soupçonner qu'il soit dans la chambre de ma mère. Il n'aurait jamais dû se cacher là. Il voulait espionner. Et en plus on

n'y voyait pas grand chose il faisait très sombre. Il est tombé, je l'ai bougé un peu avec le pied pour voir ce qu'il en était. J'ai vu qu'il ne bougeait pas, j'ai mis ma main devant sa bouche il ne respirait plus. C'était un accident. Je n'avais rien contre lui. C'était le père de mon ex-copine. En ce qui concerne **POLONIUS**, c'est plus que du regret, ce que j'ai dans ma tête, c'est un truc de fou, je ne sais pas comment l'exprimer. J'ai enlevé la vie à une personne.

Me [REDACTED], substitué par Me [REDACTED], avocat choisi est entendu en ses observations.

Nous notifions à la personne qu'elle est mise en examen pour les faits qui lui ont été notifiés.

Nous avisons la personne mise en examen qu'elle a le droit de formuler une demande d'acte ou de présenter une requête en annulation sur le fondement des articles 81, 82-1, 82-3, 156 et 173 du Code de procédure pénale durant le déroulement de l'information et avant l'expiration du délai, selon qu'il y aura ou non détention provisoire à cette date, d'un mois ou de trois mois prévu par le troisième alinéa de l'article du Code de procédure pénale, sous réserve des dispositions de l'article 173-1

Nous avisons la personne mise en examen qu'elle pourra demander, en application des dispositions de l'article 175-1 du Code de Procédure Pénale, la clôture de la procédure à l'expiration d'un délai de DIX-HUIT MOIS en matière criminelle.

Nous avisons la personne mise en examen que par ordonnance de ce jour, nous saisissons le juge des libertés et de la détention qui statuera sur son placement en détention provisoire.

MENTION : l'enregistrement du présent interrogatoire sera placé sous scellé. Une copie de l'enregistrement aux fins de consultations sera établie et versée au dossier.

Lecture faite, **HAMLET** persiste et signe avec nous et le greffier.

[REDACTED]

[REDACTED]

ALBUM
PHOTOGRAPHIQUE



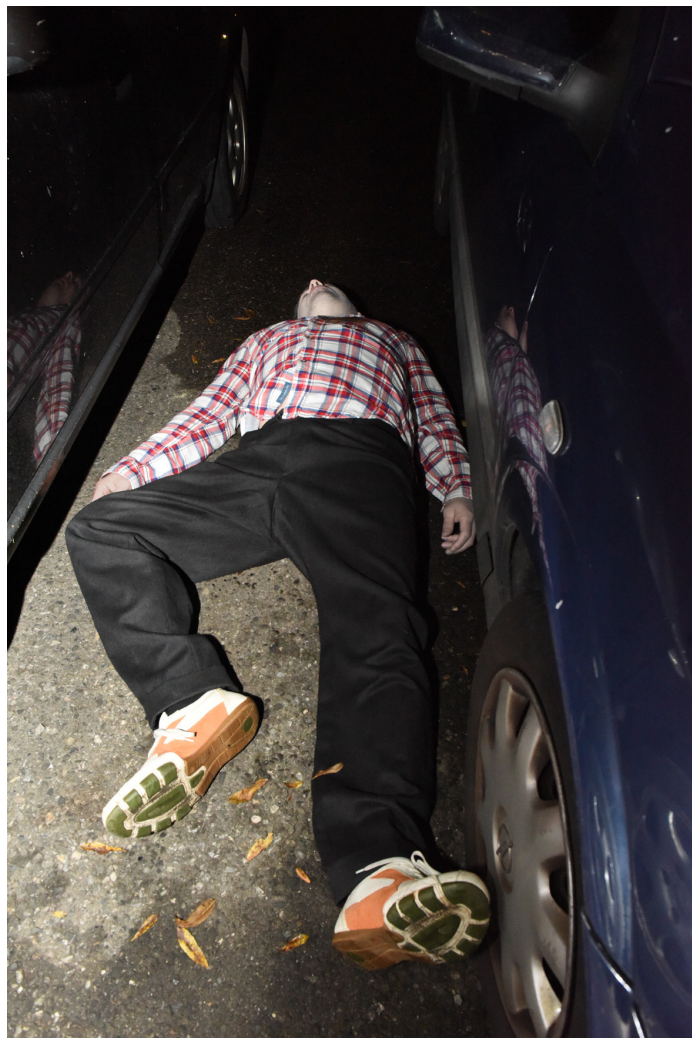
(E1)



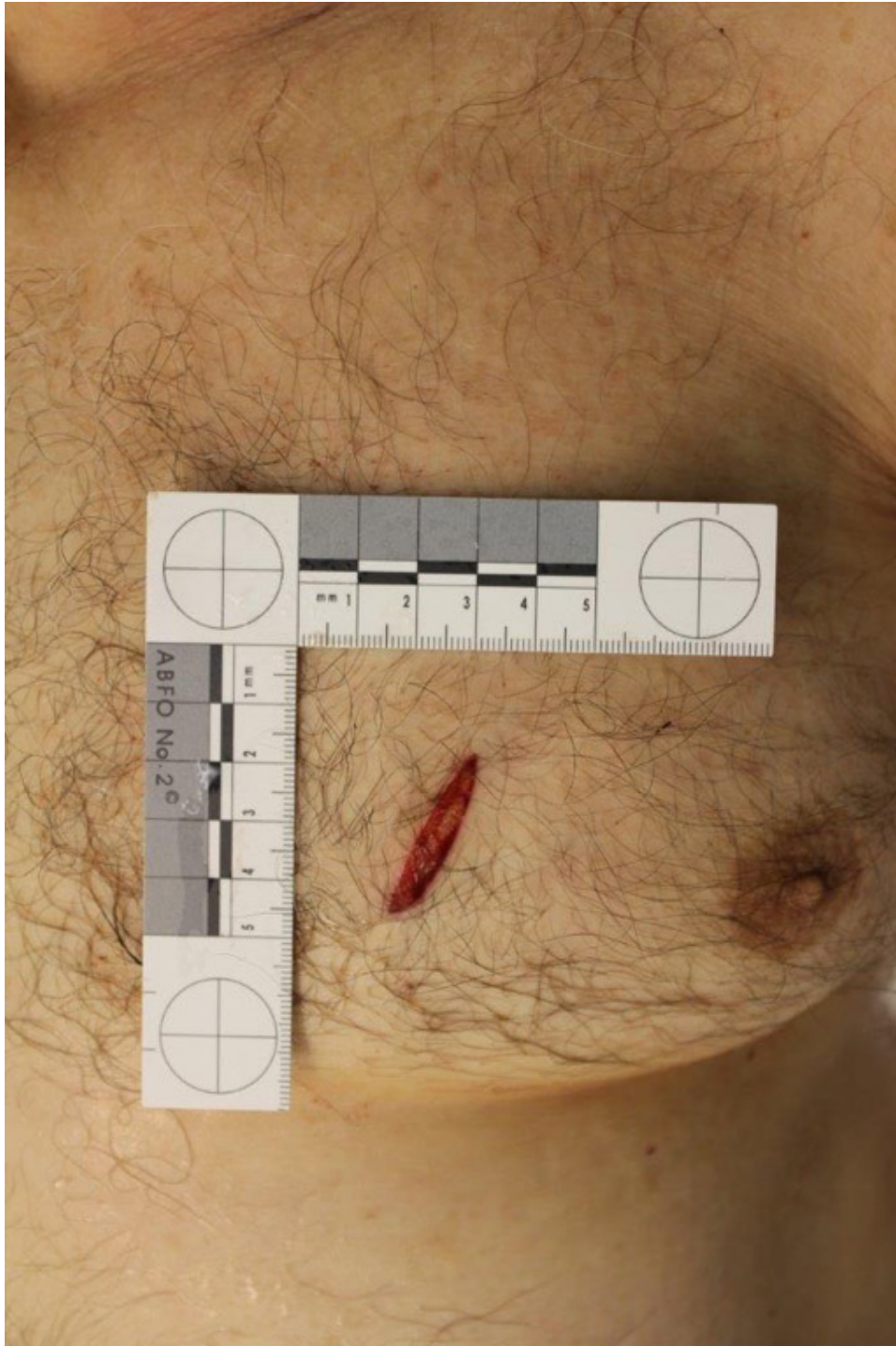
(E2)



(E3)



(E4)



(P8)



(I1)



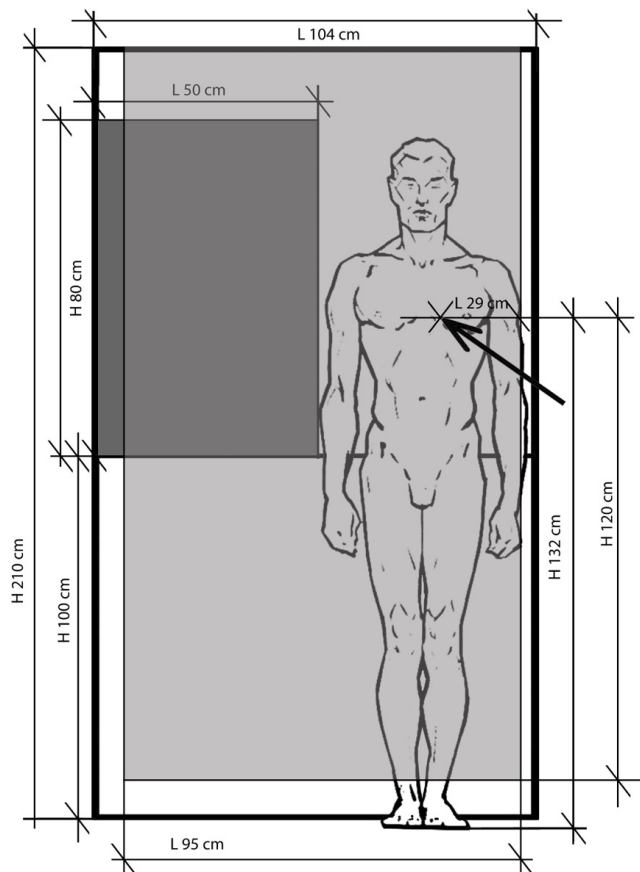
(I2)



(I3)



(I4)





(P1)



(P2)



(P3)



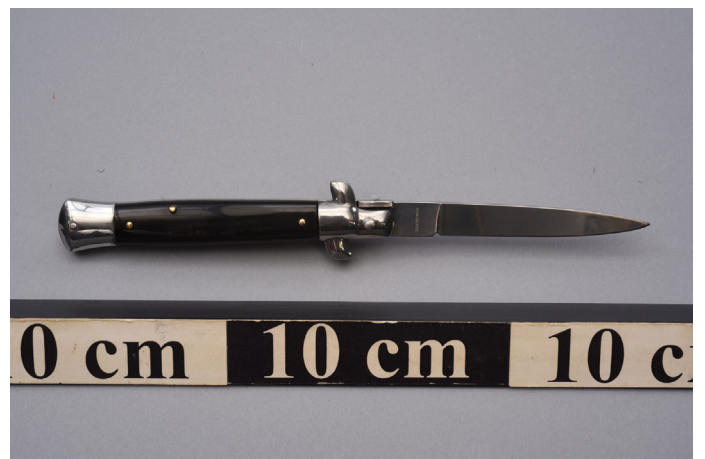
(P4)



(P5)



(P6)



(P7)



(R1)



(R2)



(R3)

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
De [REDACTED]
Cabinet du Procureur de la République
Réquisition N° [REDACTED]

RAPPORT D'AUTOPSIE DU CADAVRE DE Monsieur [REDACTED] POLONIUS

Nous soussignés,

[REDACTED] Docteur en Médecine, Médecin Légiste, Expert près la Cour d'Appel de [REDACTED], domicilié [REDACTED].
[REDACTED] Docteur en Médecine, Médecin Légiste, Expert près la Cour d'Appel de [REDACTED], domicilié [REDACTED].

En exécution d'une ordonnance de M. [REDACTED], substitut du Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de [REDACTED], en date du [REDACTED], relative à l'enquête ouverte pour recherche des causes de la mort de M. [REDACTED] POLONIUS avec mission de:

- 1°) - Procéder à l'examen, l'autopsie complète du cadavre déposé à l'Institut de Médecine Légale, pour établir les circonstances et causes de la mort et de rechercher tous indices de crime ou délit ;
- 2°) - Etablir une description détaillée du cadavre;
- 3°) - Procéder au prélèvement sanguin aux fins de dosage d'alcool et à tous prélèvements utiles en vue d'expertises ultérieures ;
- 4°) - Fournir tous renseignements utiles ;
- 5°) - Remettre à l'Officier de Police chargé de l'enquête, pour être placés immédiatement sous scellés, tous objets découverts en cours d'opération.

Certifions avoir procédé personnellement et conjointement à nos opérations le [REDACTED], à l'Unité de thanatologie de l'Institut de Médecine Légale du C.H.U. [REDACTED], en présence de

M. [REDACTED] O.P.J en fonction au SRPJ de [REDACTED] et de M. [REDACTED] de l'Identité Judiciaire.

Nous déclarons avoir dressé le présent rapport en notre Honneur et Conscience.

COMMEMORATIFS SUCCINCTS

L'O.P.J. présent nous indique que :

M. **POLONIUS** était né le [REDACTED]

Son cadavre a été découvert le [REDACTED], vers [REDACTED].

Il était sur la voie publique, allongé sur le dos, au sol, entre deux véhicules en stationnement.

Les services de secours, appelés, ont ébauché une réanimation et constaté le décès.

Le Dr. [REDACTED] a été appelé pour la levée de corps.

Une enquête était ouverte et le Procureur de la République a demandé l'autopsie.

AUTOPSIE

Le cadavre nous est présenté dans une housse de plastique blanche.

A côté du corps, enveloppé dans un sac en papier kraft un rideau en toile de couleur beige, mesurant 2m de haut par 0,95m de large

Il présente une déchirure de 2cm, quasi verticale située à 120 cm du bord inférieur, à 29 cm du bord droit et à 66 cm du bord gauche. Il est imprégné de sang à ce niveau.

EXAMEN DU CORPS

Il est sur le dos, membres supérieurs et inférieurs en extension, les bras sont posés le long du corps.

Il est vêtu de ;

- une chemise quadrillée rouge et bleue sur fond blanc, à manches longues.
- un pantalon gris à pince, avec une ceinture brune à boucle métallique.
- un boxer short.
- une paire de baskets oranges et blanches sans marque.

La chemise présente, sur son pan antérieur gauche, à 3cm du bord interne, une déchirure à type de coupure de 1,5cm, à grand axe orienté de bas en haut et de dehors en dedans ; elle est imprégnée de sang à ce niveau ainsi que sur le bord interne du pan droit.

Il s'agit du corps d'un homme de race blanche, pesant 78 Kg, mesurant 1.76m sur table.

Les yeux sont brun vert.

Les cheveux sont gris-noirs, coupés courts.

Les ongles sont en place.

La denture est en place sans lésion traumatique récente.

Les rigidités sont en voie de résolution au niveau des articulations temporo-mandibulaires ainsi qu'aux quatre membres.

Les lividités sont de siège postérieur, absentes aux zones d'appuis.

L'examen des téguments met en évidence:

Des cicatrices anciennes

- une au niveau de la ligne médio-claviculaire, située à 5cm en-dessous du mamelon gauche, de coloration blanchâtre, orientée horizontalement, mesurant 3,5 x 0,5 cm,
- une au niveau de la ligne axillaire antérieure gauche, de coloration blanchâtre, orientée horizontalement, mesurant 5 x 1cm,
- une au niveau de la ligne axillaire médiane gauche, mesurant 5 x 0,5cm,
- une, au niveau de la face dorsale de l'articulation métacarpo-phalangienne de l'index gauche, de coloration blanchâtre, arciforme, mesurant 0,2 x 2cm,
- une au niveau de la face antérieure du tiers proximal de la jambe, de coloration blanchâtre, en forme de fuseau, orientée verticalement, mesurant 8 x 0,7cm,
- une au niveau inférieur de la face antérieure du genou, de coloration rose-beigâtre, de forme ovale, mesurant 1,3 x 0,7cm.

Des lésions semi récentes :

- au niveau de la face postérieure du poignet droit, une plaie croûteuse, de coloration rougeâtre, mesurant 0,4 x 0,2 cm,

Des lésions récentes :

Ecchymoses :

- une au niveau occipital gauche : à 6cm au-dessus de la protubérance occipitale externe, de forme arrondie, de coloration rouge-violacé, mesurant 6cm de diamètre,
- une au niveau de la face antéro-latérale du poignet droit, de forme arrondie, de coloration rouge pâle, mesurant 1cm de diamètre,
- une au niveau de la face postérieure du poignet droit, de forme irrégulière, de coloration rouge-violacé, mesurant 1,8 x 1,9 cm.

au niveau des téguments du dos: plusieurs ecchymoses, de taille et de forme variable, formant, par endroits, des trainées parallèles à l'axe du tronc, de coloration violacée, d'une taille variant entre 8 x 4cm et 2 x 1cm.

Dermabrasions

- une, punctiforme, au niveau de la face dorsale de l'articulation inter-phalangienne du pouce gauche, mesurant 0,1 x 0,2cm.

Plaques parcheminées

- une au niveau de l'aile du nez à droite, de forme arrondie, de coloration rouge-noirâtre, mesurant 0,3 x 0,3cm,
- une au niveau de la face antérieure du genou droit, de coloration rougeâtre, de forme irrégulière, mesurant 1,6 x 0,7cm,
- une au niveau de la face antérieure du genou droit, située à 3,8cm de la précédente, de coloration rougeâtre, de forme irrégulière, mesurant 2,1 x 1,2cm,
- au niveau de la face dorsale externe de l'hallux, une plaque parcheminée rougeâtre, mesurant 0,7 x 0,2cm.
- une, associée à une plaque ecchymotique, au niveau de la face antéro-latérale externe du genou droit, de forme arrondie, de coloration rougeâtre, mesurant 2cm de diamètre.

PLAIES

- une, linéaire, superficielle, au niveau du bord interne gauche de la lèvre inférieure, en forme de «L», légèrement hémorragique, mesurant 0,5 x 0,6 cm.
- une, pénétrante, à bords nets, orientée obliquement de droite à gauche et de bas en haut, mesurant 1,5cm de plus grand axe. Ses extrémités sont en pointe, la partie la plus large mesure 0,3 cm de largeur, située à 132 cm du talon, à 23 cm du bord supérieur de l'épaule et à 20 cm à gauche de la ligne médiane antérieure. Elle présente les caractéristiques d'une plaie par instrument piquant et tranchant et sera dite «p. 8».

On note par ailleurs, l'intégrité des organes génitaux externes et de l'anus.

CREVES

Pratiqués au niveau des quatre membres, du tronc et des fesses, ils mettent en évidence :

- des suffusions hémorragiques en regard des ecchymoses précédemment décrite au niveau du dos du poignet droit et du cuir chevelu et des plaques parcheminées des genoux,
- une infiltration hémorragique des tissus sous-cutanés en regard de la plaie « p. 1 ».

Le pannicule adipeux sous-cutané est de coloration jaunâtre. Son épaisseur moyenne est de 1,5 cm. Il présente une déchirure, à bords irréguliers, située en regard de la plaie cutanée, dans la région antéro-latérale gauche, mesurant 1,1 x 0,3 cm, entourée d'une infiltration hémorragique des tissus sous-cutanés adjacents. La musculature thoracique présente une infiltration hémorragique en regard de la plaie cutanée, dans la région antérieure paramédiane droite.

OUVERTURE DES CAVITES

Pratiquée selon les techniques classiques, elle entraîne les constatations suivantes :

A l'exclusion de toute lésion autre :

Un système lésionnel fait de : la plaie « P1 » précédemment décrite, une effraction du tissu cellulaire sous cutané, une plaie franche du 4^{ème} espace intercostal, à sa jonction tiers antérieur, tiers moyen, oblique de bas en haut et de droite à gauche, mesurant 3 x 0,1 cm, associée à des fractures des 4^{ème} et 5^{ème} côtes, une déchirure longitudinale de la face antérieure du sac péricardique, une dilacération longitudinale transfixiante du myocarde, au niveau de la paroi antérieure du ventricule gauche, aux bords réguliers, mesurant 1 x 0,2 cm, située à 6cm de la pointe et une infiltration hématique de 2 cm de diamètre de la face postérieure du péricarde.

On note un hémopéricarde de 150 cc.

Par ailleurs :

Au niveau du segment céphalique et du cou

L'épicroâne et les muscles temporaux sont sans particularité.

La calotte crânienne est de forme habituelle. Son épaisseur moyenne varie entre 0,2 et 0,7 cm. Son diamètre antéropostérieur est de 15 cm et son diamètre latéro-latéral de 12,5 cm. Les sutures ne présentent aucune particularité.

La dure-mère est normalement tendue. Le sinus longitudinal supérieur est vide.

Entre la dure-mère et les leptoméninges, il n'existe aucun contenu anormal. Les leptoméninges sont lisses, brillantes, transparentes. Les vaisseaux des leptoméninges sont dilatés et riches en sang.

Le cerveau pèse 1530 g. La convexité cérébrale présente un dessin des circonvolutions et des sillons normal. Les amygdales cérébelleuses ne sont pas enclavées. Les vaisseaux de la base sont disposés selon le schéma classique et ne présentent pas de signe d'artériosclérose. Le cervelet est symétrique. Le pons, le bulbe et la moelle sont sans particularité. Le liquide céphalo-rachidien est eau-de-roche.

La base du crâne présente une configuration normale aux trois étages.

L'hypophyse est sans particularité.

Les sinus frontaux sont vides.

Les tympans sont intacts.

La thyroïde pèse 13,7 g. Les deux lobes sont symétriques. Le parenchyme est de coloration rouge-violacé, de consistance modérément élastique, d'aspect homogène à la coupe.

La langue est normalement papillée, le V lingual est bien visible.

Les amygdales pharyngées présentent un volume habituel.

Le pharynx a une muqueuse sans particularité.

Au niveau du thorax et de la cavité thoracique

L'œsophage contient des résidus alimentaires partiellement digérés, de coloration verdâtre. La muqueuse montre un aspect normalement plissé, de coloration beige-blanchâtre, sans lésion.

Le larynx est vide, sa muqueuse est sans particularité. Le cartilage thyroïde n'est pas calcifié. L'os hyoïde n'est pas fracturé.

La musculature du cou est de couleur rouge foncé, elle ne présente pas de particularité.

La trachée est le siège d'un liquide spumeux blanchâtre, sa muqueuse est sans particularité. Les anneaux cartilagineux ne sont pas déformés. Les tissus avoisinant la trachée sont sans particularité.

Les poumons sont d'aspect habituel, de consistance élastique, la crépitation est conservée; discrètement oedemateux, ils pèsent 450 g pour le gauche et 500 g pour le droit. La plèvre viscérale est lisse, brillante, non épaissie à gauche. La plèvre viscérale droite est entourée de matériel gélatineux, transparent. A la coupe, le parenchyme est de coloration rouge-violacé; à la pression, il laisse échapper une faible quantité de sang. Les artères sont de calibre moyen, l'endartère ne présente pas de signe d'athérosclérose. Les bronches sont vides, leur muqueuse est sans particularité. Les ganglions hilaires sont de volume habituel.

Les plèvres pariétales sont lisses et brillantes. Les cavités pleurales ne contiennent aucun liquide anormal. Il existe des adhérences pleurales fibreuses bilatérales (à droite plus qu'à gauche).

Le cœur pèse 390 g. Sa consistance est élastique, son volume n'est pas augmenté. L'épicaire est moyennement riche en graisse, il est lisse et brillant... La pointe est de forme habituelle et formée par le ventricule gauche. Les cavités ne sont pas dilatées et contiennent une faible quantité de sang rouge liquide. L'endocarde est lisse et brillant. Les auricules sont libres. Les cordages et les piliers ne sont pas rompus et ne montrent pas de lésion. Il n'existe pas de communication inter-auriculaire ou inter-ventriculaire pathologique. Les valvules sont souples, lisses, intactes. Les circonférences valvulaires sont de 13 cm pour la tricuspide, de 10,5 cm pour la mitrale, de 8cm pour la pulmonaire et de 7cm pour l'aortique. Le cône pulmonaire n'est pas sténosé. Le myocarde est de consistance élastique. Son épaisseur moyenne est de 1,5 cm au niveau du ventricule gauche et du septum et de 0,4 cm au niveau du ventricule droit. Il est de coloration brun-rougeâtre et il n'existe pas de foyer de fibrose ou d'infarctus. Les artères coronaires sont disposées selon une dominance gauche et présentent de légères plaques d'athérome au niveau du tronc commun de la coronaire gauche. Les ostia coronariens sont libres.

L'aorte thoracique ascendante montre une circonférence de 5,6 cm et l'aorte thoracique descendante une circonférence de 4,5 cm. La paroi est souple. L'endartère est lisse et présente quelques légères plaques d'athérosclérose. Les artères principales du cou montrent le même aspect.

Au niveau de l'abdomen et de la cavité abdominale

Le pannicule adipeux sous-cutané est de coloration jaunâtre. Son épaisseur moyenne est de 2,5 cm. La musculature abdominale est normalement développée, de trophicité normale, de coloration rouge foncé.

Le grand épiploon est moyennement riche en graisse. Le péritoine est lisse et brillant. La cavité péritonéale est le siège de 50 ml d'un liquide rougeâtre.

La rate pèse 207 g. Le volume est habituel, la consistance est élastique. Sa capsule est plissée. A la coupe, le parenchyme est de consistance élastique et de coloration rouge-violacé foncé. Le suc de raclage est d'abondance moyenne. La pulpe blanche est visible.

Le foie pèse 1720 g. Le volume est augmenté, la surface est lisse, de coloration jaunâtre. La capsule est lisse, brillante, non épaissie. A la coupe, le parenchyme est d'aspect homogène, de coloration jaunâtre, de consistance élastique. A la pression, il s'écoule une quantité de sang non augmentée. L'ouverture de la veine porte ne montre rien de particulier.

La vésicule biliaire est de volume habituel, elle contient quelques ml de bile vert-noirâtre, la muqueuse est sans particularité.

Le pancréas a un volume habituel, la consistance est élastique, la coloration est beige-blanchâtre. A la coupe, la lobulation est bien visible.

L'estomac est de volume habituel. Son contenu (300 ml) est liquide, de coloration noirâtre, avec des morceaux partiellement digérés verdâtres non identifiables ; une odeur d'alcool est nettement perceptible à l'ouverture. La séreuse est lisse et brillante, la paroi non épaissie, la muqueuse présente une infiltration hémorragique diffuse.

Le duodénum a une séreuse lisse et brillante. La paroi n'est pas épaissie. Le contenu est beige-verdâtre, crémeux, la muqueuse sans particularité. Les voies biliaires sont perméables.

L'intestin grêle est de calibre moyen, la paroi n'est pas épaissie. La séreuse est lisse et brillante, le contenu beige-verdâtre, crémeux, la muqueuse sans particularité. Le mésentère est moyennement riche en graisse.

Le gros intestin est de calibre moyen, la paroi n'est pas épaissie. La séreuse est lisse et brillante, le contenu est brun-verdâtre, pâteux, la muqueuse présente une infiltration hémorragique diffuse. L'appendice est en position rétro-caecale, il mesure 12 cm de longueur et 0,5 cm de diamètre.

Le rectum est vide, sa paroi n'est pas épaissie. La muqueuse est sans particularité.

Les surrénales sont de forme et de volume habituels. A la coupe, le cortex est de coloration beige-ocre; il est bien délimité, non épaissi. La médulla est gris-blanchâtre.

Les loges rénales sont moyennement riches en graisse. La surface des reins est lisse, de coloration rouge pâle. La capsule est lisse, brillante, non épaissie. La décapsulation est aisée. Le parenchyme est de consistance élastique. A la coupe, la limite entre le cortex et la médulla est bien visible. Les pyramides sont violacées, le reste du parenchyme est rouge clair, de consistance ferme. Les vaisseaux ne présentent pas de signe d'artériosclérose. Les bassinets ne sont pas dilatés. Leur muqueuse est sans particularité. Les uretères ont un parcours habituel. Le rein gauche pèse 155 g, le rein droit pèse 150 g.

La vessie est de volume habituel, elle n'est pas dilatée. La paroi n'est pas épaissie, la muqueuse est sans particularité. Le trigone est bien visible. Les méats sont perméables. La vessie contient 110ml d'urine sans coloration ni odeur particulière.

La prostate est de dimension habituelle, de coloration beigeâtre, de consistance élastique. A la coupe, la surface est homogène.

Les vésicules séminales sont de volume habituel. A la coupe, le liquide des logettes est grisâtre.

Les testicules sont dans le scrotum, de dimension habituelle. A la coupe, le parenchyme est de coloration beige.

L'aorte abdominale montre un calibre habituel et une paroi d'élasticité normale. L'aorte abdominale sus-rénale présente une circonférence de 4 cm et celle de l'aorte abdominale sous-rénale est de 3 cm. L'endartère présente des signes légers d'athérosclérose.

PRELEVEMENTS

Ont été prélevés:

A visée toxicologique

Un flacon de sang périphérique.

Deux flacons de sang cardiaque.

Un flacon d'humeur vitrée.

Un flacon d'urine.

Un flacon de bile.

Un flacon de contenu gastrique.

Un flacon de cerveau sans conservateur.

Un flacon de cœur sans conservateur.
Un flacon de poumon sans conservateur.
Un flacon de foie sans conservateur.
Un flacon de rein sans conservateur.
Une enveloppe de cheveux.

A visée anatomo pathologique
Un pot de viscères moyens formolés.
Un pot cerveau entier formolé.

Pour identification
Une enveloppe contenant les rognures d'ongles main gauche.
Une enveloppe contenant les rognures d'ongles main droite.

CONCLUSIONS

L'examen et l'autopsie du cadavre de Monsieur **POLONIUS** mettent en évidence :

- Des lésions ecchymotiques au niveau du cuir chevelu, du poignet droit, du dos et du genou droit
- Des lésions d'abrasions superficielles intéressant essentiellement la face antérieure des deux genoux et l'aile droite du nez
- Une plaie de la lèvre inférieure gauche.
- Un système lésionnel par instrument piquant et tranchant à l'origine d'une plaie du cœur ayant entraîné un décès par tamponnade.

Des prélèvements à visée toxicologique, anatomopathologique et en vue de recherche d'ADN ont été pratiqués, à toutes fins jugées utiles par le magistrat mandant.

Rapport établi en 8 pages

Fait à [REDACTED], le [REDACTED]

Dr [REDACTED].

Dr. [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Cours d'Appel de [REDACTED]
Tribunal de Grande Instance de [REDACTED]

Cabinet de M [REDACTED]

Vice-Président chargé de l'Instruction

N° de Parquet : [REDACTED]

N° de Dossier : [REDACTED]

Ordonnance de commission d'expert

RAPPORT DE SYNTHÈSE

Docteur [REDACTED]

Je soussigné, Docteur [REDACTED] Médecin Légiste, commis expert par ordonnance de M. [REDACTED] Vice Président chargé de l'instruction au Tribunal de Grande Instance de [REDACTED], en date du [REDACTED]

Vu l'information suivie contre **HAMLET**

Mis en examen du chef d'HOMICIDE

Avec pour mission

De prendre connaissance

Du rapport d'autopsie établi par les Drs [REDACTED] et [REDACTED]

Du rapport de toxicologie établi par le Dr [REDACTED]

Du rapport d'anatomopathologie établi par le Dr. [REDACTED]

De l'album photographique établi par l'identité judiciaire

De déterminer, s'il est possible, l'état de la victime au moment des faits ainsi que les positions relatives des protagonistes lors de leur commission.

De faire toutes observations utiles à la manifestation de la vérité

Etat de la victime au moment des faits :

Extraits du rapport de toxicologie en date du [REDACTED] du Dr. [REDACTED]

Sang :

Alcoolémie : 2,41 g/l Delta 9THC 20 nanog/ml, THC 40 nanog/ml

Contenu gastrique : Alcool éthylique 4 g/l

Urines : Alcool éthylique 1.60 g/l présence de cannabis, de caféine et de théobromine.

Extraits du rapport d'anatomopathologie en date du [REDACTED] du Dr. [REDACTED],

Macroscopiquement le foie est de couleur jaunâtre et de consistance ramollie, sans nodule visible.

A l'examen histologique, l'architecture n'est pas modifiée. il n'y a ni nécrose ni inflammation mais une surcharge lipidique cytoplasmique massive évoquant une alcoolisation chronique encore active sans signe toutefois d'hépatite aiguë.

Conclusion : stéatose hépatique massive sans lésion d'hépatite aiguë ou de cirrhose

Lésions constatées: [REDACTED]

Extraits du rapport d'autopsie en date du [REDACTED] établi par les Drs [REDACTED]

Plaies superficielles :

Au niveau du bord interne de la lèvre inférieure, à gauche, une plaie linéaire superficielle, en forme de L, légèrement hémorragique, mesurant 0,5 x 0,6 cm.

Au niveau de l'aile du nez à droite, une plaque parcheminée, de forme arrondie, de coloration rouge-noirâtre, mesurant 0,3 x 0,3 cm.

Remarques : ces lésions sont compatibles avec une application appuyée de la main ou d'un maintien au sol.

Abrasions : (plaques parcheminées)

Non significative :

Au niveau de la face dorsale de l'articulation inter-phalangienne du pouce droit, une dermabrasion punctiforme, mesurant 0,1 x 0,2 cm,

Compatibles avec une chute ou des mouvements « convulsifs » :

Au niveau du genou droit,

A la face antérieure deux plaques, rougeâtres, de forme irrégulière, mesurant 1,6 x 0,7 cm et 2,1 x 1,2 cm,

A la face antéro-latérale externe, une plaque, de forme arrondie, de coloration rougeâtre, mesurant 2 cm de diamètre,

Au niveau de la face dorsale externe de l'hallux droit, une plaque, rougeâtre, mesurant 0,7 x 0,2 cm.

A la dissection des membres inférieurs, on note la présence de suffusions hémorragiques dans le tissu graisseux, au niveau des genoux, en regard des plaques parcheminées visibles au niveau cutané.

Compatibles avec la notion de charriage

Au niveau du dos: plusieurs erraillures, formant, par endroits, des trainées parallèles à l'axe du tronc, d'une taille variant entre 8 x 4 cm et 2 x 1 cm.

Contusions :

Compatible avec la notion de choc (coup ou impact contre un corps dur) :

Au niveau occipital gauche, à 6 cm au-dessus de la protubérance occipitale externe, une ecchymose, de forme arrondie, de coloration rouge-violacé, mesurant 6 cm de diamètre.

Compatible avec la notion de prise (immobilisation ou chariage) :

Au niveau du poignet droit :

A la face antéro-latérale, une ecchymose, de forme arrondie, de coloration rouge pâle, mesurant 1 cm de diamètre,

A la face postérieure, une ecchymose, de forme irrégulière, de coloration rouge-violacé, mesurant 1,8 x 1,9 cm.

Les lésions décrites sont plus vraisemblablement pré ou péri mortem, à l'exclusion des lésions dorsales qui sont plus vraisemblablement post mortem

Lésions mortelles

Traumatisme pénétrant intrathoracique, dont la plaie d'entrée se trouve située au niveau de la région thoracique para-sternale gauche (4^e espace intercostal) avec dilacération le cœur au niveau de la face antérieure du ventricule gauche.

Soit un trajet d'avant en arrière, oblique de bas en haut et de droite à gauche (description selon la position anatomique), avec une profondeur de 8 à 10 cm.

A l'origine d'une tamponnade ayant entraîné un arrêt cardiaque.

Il faut noter que dans ce cas de figure, le **décès n'est pas instantané** et est **précédé d'une perte de connaissance** pouvant constituer une « mort apparente ».

Force du coup porté :

Associées à la plaie :

Au niveau de l'arc antéro-latéral gauche du gril costal, il existe des fractures de la 4^{ème} et de la 5^{ème} côte à gauche.

Au niveau postérieur, (du péricarde) on note la présence d'une contusion, de coloration rouge-noirâtre, mesurant environ 2 cm de diamètre.

Ces constatations sont compatibles avec un coup violent porté sur une victime non libre de ses mouvements, par exemple un corps en appui sur un plan dur.

Annexes

Analyse de l'album photographique et du descriptif des vêtements et du rideau.

Selon les documents, la déchirure du rideau se situe à 120 cm de son bord inférieur.

Selon l'autopsie, la plaie est située, chez un sujet supposé en position anatomique, à 132 cm de la sole plantaire.

Voir planches jointes P:J.1 et 2

CONCLUSIONS :

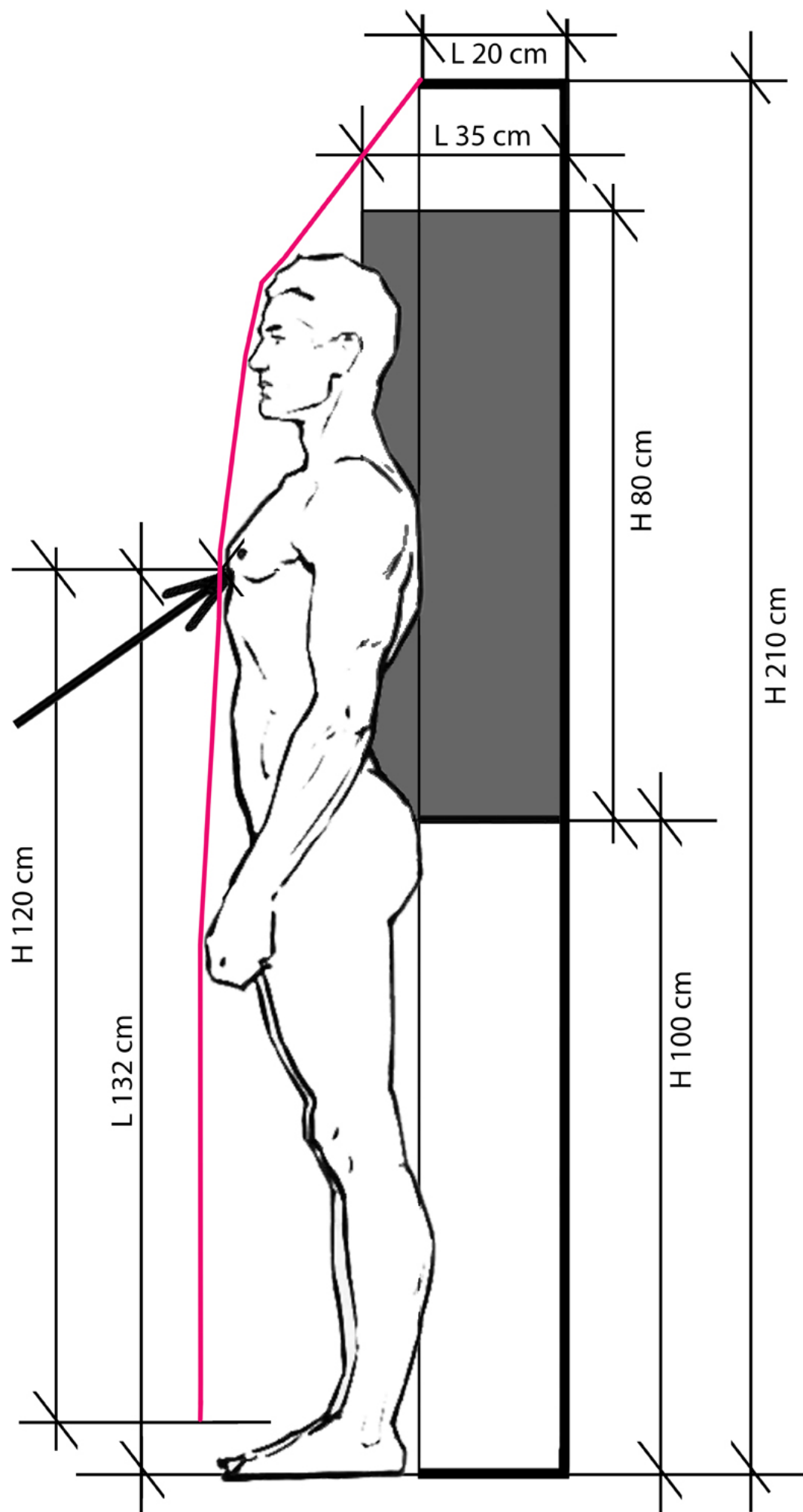
En conclusion, l'expert persiste dans les constatations faites dans le présent rapport.

Dont rapport établi en 5 pages et deux pièces jointes.

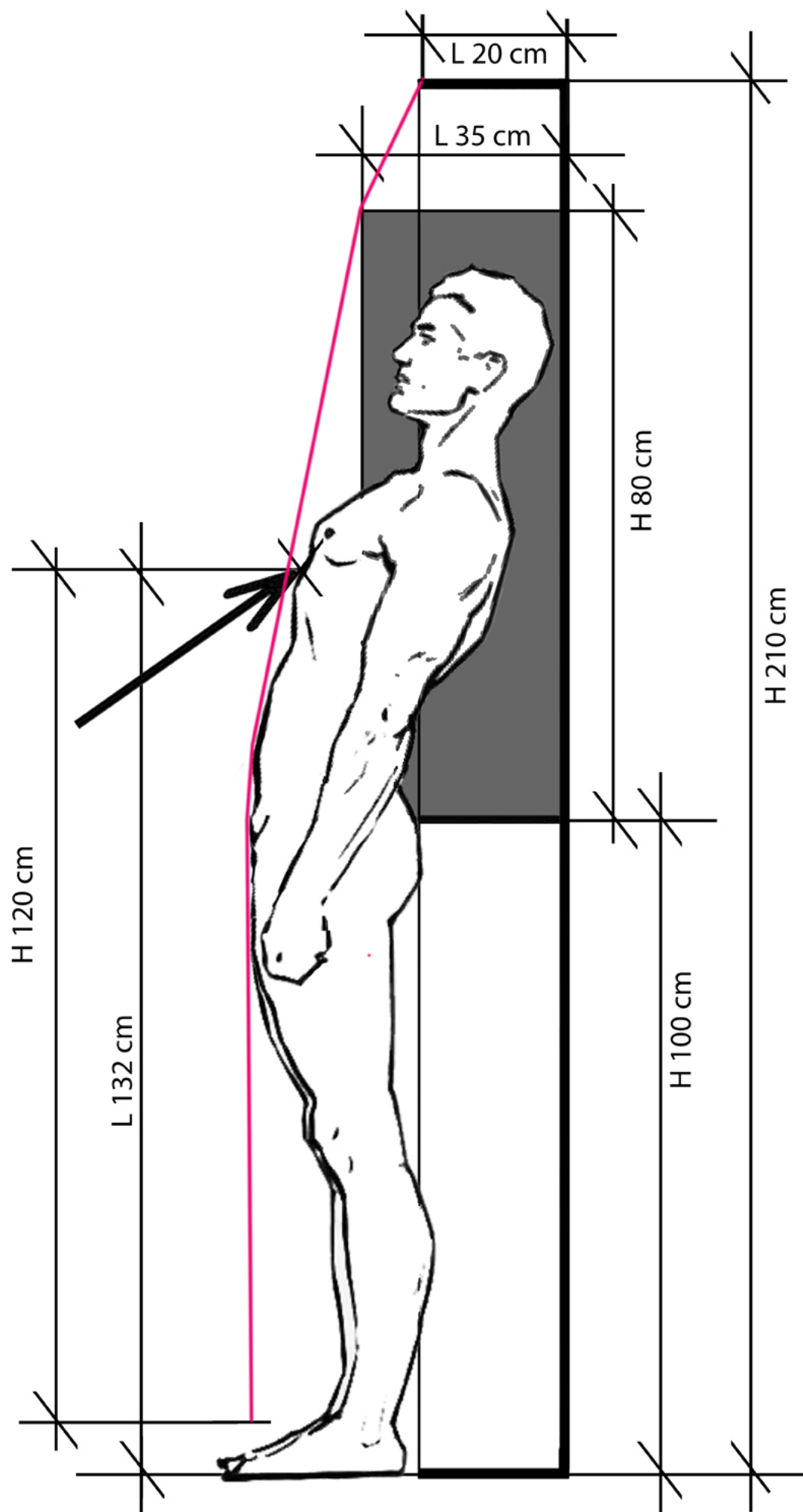
Fait à [REDACTED]

Le [REDACTED]

Dr. [REDACTED]



(Schéma 2a)



(Schéma 2b)

COUR D'ASSISES DE [REDACTED]

EXPERTISE PSYCHIATRIQUE D' [REDACTED] HAMLET

Qualité de l'infraction : homicide volontaire

Accusé en détention provisoire

Expert : Docteur [REDACTED]

Co-expert : Docteur [REDACTED]

Docteur [REDACTED]

Docteur [REDACTED]

□

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la Cour,

Nous avons été mandatés pour procéder à l'expertise psychiatrique d'**HAMLET**, accusé d'homicide volontaire sur la personne de **POLONIUS** dans la nuit du 06 au 07 octobre 2017.

Nous avons rencontré l'accusé lors d'un entretien en date du 20 janvier 2018, conduit conjointement par l'expert et le co-expert et mettant en évidence l'aspect psychopathologique de l'acte meurtrier.

Nous avons pris compte des procès-verbaux des auditions menées le 08 octobre par la brigade criminelle, ainsi que du compte rendu que vous nous avez transmis.

A partir de ces éléments, nous avons pu répondre aux questions suivantes :

1. *L'examen du sujet révèle-t-il des anomalies mentales ou psychiques ? Le cas échéant les décrire, et préciser à quelles affections elles se rattachent.*
2. *L'infraction qui est reprochée au sujet est-elle en relation avec de telles anomalies ?*
3. *Le sujet était-il atteint au moment des faits d'un trouble psychique ou neuro psychique ayant aboli ou altéré son discernement, aboli ou entravé le contrôle de ses actes ?*
4. *Le sujet présente-t-il un état dangereux ?*
5. *Le sujet est-il curable ou réadaptable ?*
6. *Préciser l'opportunité d'une injonction socio-judiciaire.*
7. *Faire toutes observations utiles.*

BREF RAPPEL DES FAITS

Le 08 octobre 2017, le corps de **POLONIUS** est retrouvé sans vie, l'autopsie révèle que la mort a été causée par un coup de couteau porté au torse de la victime. Les témoignages de **GERTRUDE**, mère d'**HAMLET**, et de **CLAUDIUS**, l'époux de cette dernière et oncle de **HAMLET**, conjugués à l'enquête, désignent **HAMLET** comme le probable exécutant.

L'interrogatoire du mis en cause de l'époque objective deux versions différentes :

- il affirme d'abord avoir appris la mort de **POLONIUS** par des tiers,
- puis, lors de la deuxième audition, il admet avoir causé, accidentellement, la mort de **POLONIUS**.

Ces faits se sont déroulés au cours des noces de sa mère, **GERTRUDE**, avec **CLAUDIUS** son oncle paternel, **HAMLET** se trouvait dans la chambre de sa mère, en sa présence, il entend un bruit à côté de lui et, croyant qu'il s'agit d'un rat, il porte un coup de poignard derrière le rideau.

Il découvre alors le corps de **POLONIUS**. Le compte rendu transmis explique qu'**HAMLET** transporte le corps sur le balcon puis l'abandonne le lendemain dans la rue.

LES FAITS SELON L'INTERESSE:

Le 06 octobre 2017, deux mois après le décès de son père, sa mère **GERTRUDE** se remarie avec **CLAUDIUS** oncle paternel d'**HAMLET**, cette situation est très mal supportée : du fait de la rapidité du remariage, et du choix du nouveau mari, qui est également son oncle paternel.

Il nous dit avoir entendu la voix de son père lui dire qu'il avait été empoisonné par **CLAUDIUS**. C'est pourquoi, il a monté lors des noces, une pièce de théâtre mettant en scène la mort de son père afin de confondre **CLAUDIUS**, qui est apparu très gêné pendant ladite pièce, et qui s'est rendu pour vomir dans les toilettes, suivi par **HAMLET** qui, nous dit-il, voulait le tuer.

Devant l'aspect minable de **CLAUDIUS**, il a renoncé.

Il s'est alors rendu dans la chambre de sa mère pour avoir avec elle une explication, il aurait entendu à nouveau la voix de son père, il était alcoolisé et habité par l'esprit de vengeance.

Il confirme être l'auteur du coup fatal porté à la victime en insistant sur le côté accidentel.

HAMLET indique qu'il n'a jamais voulu tuer **POLONIUS**,

L'accident et donc l'homicide serait secondaires au fait qu'il a cru se débarrasser d'un rat dont la maison avait été précédemment infectée, il décrit un geste brutal et réactionnel et convient de la violence de son acte.

La victime est décrite comme un « bouffon » qui a eu tort de se trouver là au mauvais moment.

Il précise qu'il était au moment des faits dans un état de tension vive, liée à la discussion avec sa mère et à la conviction que **CLAUDIUS** était l'assassin de son père.

En réponse à nos questions concernant le but de la rencontre avec sa mère, il répond qu'il s'est rendu dans la chambre maternelle pour s'expliquer avec elle sur son mariage hâtif avec son oncle **CLAUDIUS**, qu'il soupçonnait de surcroît d'être l'assassin de son père. Il confirme une dispute très violente avec sa mère.

Sollicité pour comprendre ces gestes après le coup mortel, il reconnaît avoir voulu délibérément cacher les faits pour ne pas être condamné pour meurtre car et nous le citons : « chez nous la Police n'est jamais de notre côté ».

Il nous dit être conscient de la gravité des faits commis mais surtout il est affecté pour la fille de **POLONIUS**.

EXAMEN PSYCHIATRIQUE :

De présentation correcte, **HAMLET** accepte l'entretien sans difficulté, il semble en comprendre la finalité. **HAMLET** parle d'une voix monocorde, le contact est syntone, intéressé, attentif, il participe activement à la discussion, il est en mesure de se faire de comprendre le sens des questions posées il y répond de façon intelligible.

Les réponses sont franches, mal mesurées, il ne réalise pas toujours la portée de celles ci et combien elles peuvent le desservir.

On note un léger tremblement témoignant de son inquiétude.

RECUEIL DES DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES (selon les dires de l'intéressé)

HAMLET est né et a grandi dans une famille modeste de banlieue décrite lors de l'instruction comme chaotique.

On ne note aucun souvenir traumatique de la prime jeunesse, il n'a présenté aucun retard et n'a bénéficié d'aucun suivi pédopsychiatrique.

Sa scolarité est médiocre, sans motivation. Il est décrit comme présentant des difficultés à respecter la discipline.

Son père brille par son absence, d'abord haï, il lui voue maintenant une admiration sans borne. **HAMLET** a perdu son père peu de temps avant les faits, au début du mois d'août 2017, il en a été très affecté car il venait de se réconcilier avec lui. La cause officielle de la mort de ce dernier étant une crise cardiaque.

Sa mère ne peut jouer un rôle efficace au niveau de la scolarité mais s'occupe

particulièrement bien de lui, gère ses déficiences, il tisse avec elle une relation fusionnelle dans laquelle la charge oedipienne est effective.

Son adolescence est plus que chaotique, il est turbulent, présentant des troubles des conduites : bagarres, vols, consommation d'alcool et de toxiques. Il se dit non addict vis-à-vis de l'alcool.

Actuellement, il est désinséré socialement, il présente quelques velléités scolaires et professionnelles, mais en fait il passe son temps à traîner dans la rue avec d'autres jeunes gens dans la même situation. Il vit à la solde de ses parents qui dépendent, quant à eux, de l'aide sociale. Et il se livre à de petits trafics.

Il a entretenu une liaison amoureuse avec **OPHELIE**, qui a mal évolué (suspicion de maltraitance) et qui a été totalement interrompue après le décès du père d'**OPHELIE**, **POLONIUS**. Il se dit toujours amoureux d'**OPHELIE** malgré ses silences. Il reconnaît avoir très mal supporté le fait que cette dernière lui restitue ses lettres d'amour.

FONCTIONS SUPERIEURES

HAMLET est d'une intelligence aux limites de la normale dans sa partie utilitaire, du fait, nous l'avons dit, du peu de compréhension des conséquences que la « franchise » de ses réponses pourrait entraîner. Ses capacités d'abstraction de conceptualisation et de jugement sont en rapport avec les acquis scolaires limités et le contexte social, il n'existe aucun élément pouvant évoquer une démence ou une détérioration pathologique. Il ne présente aucun trouble mnésique et il a été en mesure de maintenir son attention durant toute la durée de l'examen.

EXAMEN DE L'HUMEUR

HAMLET se présente triste, abattu, son discours est ralenti, il est anxieux, il tient des propos de dévalorisation, montrant une atteinte narcissique, nous citons : « je me sentais petit, je ne serai jamais à la hauteur ». Il n'y a pas d'idées suicidaires. Il nous dit souffrir de fatigue chronique et d'insomnie.

Ces éléments sont au moins présents depuis le décès de **POLONIUS** et l'incarcération d'**HAMLET**. Celui-ci présente un épisode dépressif majeur au moment de l'examen.

EXAMEN DE LA STRUCTURE ET DE LA PERSONNALITE

A l'entretien, il est bien inscrit dans la réalité tant par ses attitudes, ses propos que ses comportements, nous n'avons remarqué ni bizarrerie, ni étrangeté, ni trouble du cours de la pensée.

L'examen ne met pas en évidence de syndrome d'automatisme mental, de syndrome d'influence, de discordance ni de psychorigidité, on ne retrouve pas non plus de

dysfonctionnement projectif, s'il est décrit comme méfiant voire sensitif dans la procédure il ne désigne pas **POLONIUS** comme persécuteur.

HAMLET va évoquer à plusieurs reprises la présence d'hallucinations acoustico-verbales dans lesquelles il croit reconnaître la voix de son père, qui lui désigne **CLAUDIUS** comme étant son assassin. Les hallucinations psychosensorielles avec parfois de brefs épisodes de déréalisation sont décrites dans le trouble Etat Limite, d'autant plus fréquemment qu'il existe un climat de tension important ou une prise de toxique. **HAMLET**, au moment des faits, avait consommé une grande quantité d'alcool et il reconnaît qu'il avait pu fumer du cannabis. **HAMLET** est également confronté au travail du deuil de son père, dans ce processus psychopathologique les perceptions sans objet du défunt sont également assez souvent rencontrées.

En réponse à nos questions, **HAMLET** nous répond que le coup de couteau est en réponse à un bruit perçu venant du rideau et qu'il a pensé qu'il s'agissait d'un rat, il ne décrit aucun processus hallucinatoire.

L'examen de ce jour permet d'exclure toute pathologie à dimension psychotique en particulier schizophrénie ou paranoïa.

Le tableau clinique actuel est essentiellement marqué par des troubles de la personnalité de type Etat Limite ou Border Line. Ce diagnostic s'appuie sur l'immaturité affective, le sentiment permanent de vide ou d'ennui, l'impulsivité, les troubles des conduites avec consommation de toxiques, l'agitation l'agressivité, l'instabilité dans les relations interpersonnelles qui alternent les position de haine et de rejet à une idéalisation massive, la dysphorie de l'humeur et notamment les variations assez rapides de celle-ci avec colères démesurées et inappropriées.

EXAMEN CRIMINOLOGIQUE

Il va nous permettre de mieux comprendre le déroulement de la soirée.

HAMLET est fils unique, le père était très absent, le fils a développé une relation fusionnelle avec sa mère. Bien souvent, cette relation fusionnelle est tempérée quand la mère accorde dans son discours une place à la parole du père. En un mot c'est la mère qui introduit le père comme tiers. Dans l'histoire d'**HAMLET** on repère une prédominance de l'imgo maternelle. L'imgo paternelle semble plus en retrait. Ceci n'est pas sans conséquence quant à la résolution du complexe d'Œdipe. (Pour rappel : le complexe d'Œdipe s'effectue en 2 temps : dans le 1^{er} mouvement, l'enfant témoigne d'un véritable amour adressé à sa mère il se met en position d'être son phallus, on appelle résolution du complexe d'Œdipe lorsque l'enfant par peur de la castration du père renonce à la possession de la mère et s'identifie au père.)

HAMLET n'a que très partiellement résolu son complexe d'Œdipe : bien qu'il se soit réconcilié avec son père peu de temps avant sa mort, il ne s'est pas identifié au père. Il en est resté au stade du désir inconscient d'être l'homme de sa mère et de tuer le père. Or son père meurt brutalement. On peut imaginer la charge de culpabilité engendrée par le fantasme qui devient une réalité ! Les hallucinations viennent décharger, soulager cette culpabilité en la dirigeant vers **CLAUDIUS**.

En même temps **HAMLET** ne peut pas tuer **CLAUDIUS**, malgré son désir de meurtre. Tuer **CLAUDIUS** serait faire tomber la dernière digue qui protège **HAMLET** de l'inceste. La mort de **CLAUDIUS** serait la porte ouverte à ce qu'**HAMLET** prenne la place du père dans le lit de la mère avec le déferlement d'une angoisse de castration voire de mort, que cela entraînerait...

Ce qui renforce cet Oedipe mal accompli, c'est l'ambiance incestuelle de cette famille : les places de chacun sont floues et instables.

- le fils est très proche de la mère
- le père est absent, puis meurt
- l'oncle peut prendre la place du père
- la mère transgresse les lois du deuil en changeant rapidement de conjoint,
- la mère adopte inconsciemment un comportement de séduction oedipienne (l'échange brutal dans la chambre de la mère ressemble davantage à une dispute de couple qu'à celle d'une mère et de son fils, ou encore, nous le rappelons, de la conduite de **GERTRUDE** vis à vis des preuves pouvant accabler son fils).

HAMLET est donc dans cette soirée porteur d'une grande animosité et d'une certaine violence, avec même, il le reconnaît, une idée de meurtre centrée essentiellement sur **CLAUDIUS** ; Il arrivera, dit-il, à se maîtriser devant l'aspect, selon ses termes, « minable » de **CLAUDIUS**.

Sa violence est toujours présente dans l'échange qui s'en suit avec **GERTRUDE** dans ce qui apparaît plus comme une dispute conjugale.

Dans ce contexte de tension physique avec alcoolisation et peut être prise de toxique et de tension psychique extrême **HAMLET** reconnaît une décharge violente et il porte alors un coup de couteau en réponse à un bruit venant du placard et interprété comme un rat.

HAMLET reconnaît donc sa responsabilité dans le décès de **POLONIUS** mais il indique qu'il s'agit d'un geste accidentel commis dans un moment de colère sous-tendue par le remariage de sa mère avec l'homme qu'il accuse d'être responsable du décès de son père.

HAMLET reconnaît qu'au moment des faits il était très largement alcoolisé. Il présente une certaine honte, sans réelle culpabilité, il évoque un geste accidentel avec même parfois un certain mépris pour le défunt désigné comme « un bouffon ».

DISCUSSION

Nous avons été mandatés pour procéder à l'expertise psychiatrique d'**HAMLET** mis en examen d'homicide volontaire sur la personne de **POLONIUS** dans la nuit du 6 au 7 octobre 2017.

L'expertise s'est déroulée le 20 janvier 2018 dans un climat assez simple, les réponses aux questions sont franches parfois teintées d'une certaine naïveté mal mesurée, il ne réalise pas toujours la portée de celle-ci et combien parfois elles pourraient le desservir.

HAMLET est un jeune homme qui a été essentiellement élevé par sa mère. Les interactions familiales précoces sont fragiles entraînant des repères identificatoires vacillants et peu structurants.

Son père, absent durant toute sa prime enfance, est décédé brutalement au moment de leur tentative de retrouvailles ce qui a entraîné une réactivation de sa perte. Les rapports avec sa mère sont tout aussi complexes, on relève une relation fusionnelle importante dans laquelle les repérages générationnels sont ambigus. On peut notamment souligner le remariage rapide de **GERTRUDE** avec l'oncle paternel deux mois après le décès du père d'**HAMLET**.

HAMLET va ainsi présenter une adolescence tumultueuse multipliant les troubles des conduites du type bagarres, vols, consommation d'alcool et de toxique. Cet ensemble de difficultés ne va pas lui permettre de mener une formation scolaire ou professionnelle, il n'obtient donc aucun diplôme, aucune formation qualifiante. Il est actuellement totalement désinséré.

Sa vie sentimentale est également chaotique, il a entretenu une liaison amoureuse avec **OPHELIE**, fille de la victime, qui a pu être émaillée d'une certaine violence. Cette relation est, depuis le décès de **POLONIUS**, totalement arrêtée.

A l'examen psychiatrique, **HAMLET** est un sujet dont l'intelligence se situe dans la moyenne basse, il ne présente pas de trouble des fonctions supérieures ni des fonctions cognitives. L'humeur est marquée par un infléchissement dépressif qui semble présent depuis le décès de son père et aggravé par la situation actuelle.

Le tableau clinique actuel est essentiellement marqué par des troubles de la personnalité de type Etat Limite ou Border Line. Ce diagnostic s'appuie sur son immaturité affective, son sentiment permanent de vide ou d'ennui, l'impulsivité, les troubles des conduites avec consommation de toxiques, l'agitation l'agressivité, l'instabilité dans les relations interpersonnelles, la dysphorie de l'humeur et notamment les variations assez rapides de celle-ci avec colères démesurées et inappropriées. **HAMLET**, comme cela peut être le cas dans ce diagnostic, a également présenté notamment depuis le décès de son père des moments de déréalisation avec des perceptions sans objet comme des hallucinations auditives notamment la voix de son père décédé.

En ce qui concerne les faits qui lui sont reprochés, **HAMLET** reconnaît sa responsabilité dans le décès de **POLONIUS** mais il indique qu'il s'agit d'un geste accidentel commis dans un moment de colère sous-tendue par le remariage de sa mère avec l'homme qu'il accuse d'être responsable du décès de son père.

HAMLET reconnaît qu'au moment des faits il était très largement alcoolisé mais en aucun cas lors de ce geste nous n'avons relevé de symptomatologie confusionnelle ou délirante avérée.

CONCLUSIONS

1. *L'examen du sujet révèle-t-il des anomalies mentales ou psychiques ?*

HAMLET est un sujet d'intelligence moyenne qui présente un trouble de la personnalité de type Border Line ou Etat Limite dont nous avons décrit le tableau dans le corps du texte mais nous rappelons les troubles des conduites, l'instabilité, l'impulsivité et les réactions de colère. L'infraction reprochée au sujet est en rapport avec les troubles exprimés.

2. *L'infraction qui est reprochée au sujet est-elle en relation avec de telles anomalies ?*

Au moment des faits, **HAMLET** ne présentait pas de trouble psychique ou neuropsychique ayant aboli son discernement. Ses troubles de la personnalité ont, dans une certaine mesure, altéré son discernement ou le contrôle de ses actes.

3. *Le sujet était-il atteint au moment des faits d'un trouble psychique ou neuro psychique*

ayant aboli ou altéré son discernement, aboli ou entravé le contrôle de ses actes ?

Les troubles de la personnalité type Etat Limite peuvent entraîner une certaine dangerosité sociale en raison de l'instabilité, l'impulsivité et les troubles des conduites notamment. Si les faits d'intentionnalité devaient être avérés, le fait qu'il ne les reconnaisse pas majore cette dangerosité.

4. *Le sujet présente-t-il un état dangereux ?*

HAMLET est accessible à une sanction pénale dont il ne perçoit qu'en partie la légitimité. S'il devait être condamné il serait souhaitable qu'il puisse bénéficier d'un suivi psychiatrique et notamment en addictologie.

Le reste des questions est sans objet.

Mr le Président, Mesdames et Messieurs de la Cour, nous nous tenons à votre disposition pour toute autre explication que vous souhaiteriez.

L'expert Docteur [REDACTED]

Le co expert Docteur [REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED], le 20/11/2016

Objet : certificat de désinsectisation/dératisation

Madame, Monsieur,

Nous avons travaillé dans les cages d'escaliers, le sous-sol et le local à ordures de votre immeuble situé au [REDACTED] à la date du 18 novembre 2016. Nous avons constaté la présence d'une population importante de « rattus norvegicus » ou rats d'égout, dûe au stockage de nombreux déchets dans le sous-sol.

Nos équipes ont nettoyé l'ensemble des parties communes citées ci-dessus. Nous avons désinfecté les sols et placé des blocs hydrofuges de rotondicide aux endroits de passage des rongeurs. Par ailleurs, le service d'hygiène de la mairie a été informé de l'état de la situation et des travaux que nous avons effectués.

A valoir de droit

[REDACTED], Gérant de [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

[REDACTED], le 17/12/2017

Objet : certificat de désinsectisation/dératisation

Madame, Monsieur,

Nous avons travaillé dans les cages d'escaliers, le sous-sol et le local à ordures de votre immeuble situé au [REDACTED] à la date du 10 décembre 2017. Nous avons constaté la présence d'une population importante de « rattus norvegicus » ou rats d'égout, dûe au stockage de nombreux déchets dans le sous-sol.

Nos équipes ont nettoyé l'ensemble des parties communes citées ci-dessus. Nous avons désinfecté les sols et placé des blocs hydrofuges de rotondicide aux endroits de passage des rongeurs. Par ailleurs, le service d'hygiène de la mairie a été informé de l'état de la situation et des travaux que nous avons effectués.

A valoir de droit

[REDACTED], Gérant de [REDACTED]

[REDACTED]